apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Etude pour le développement de parcours sportifs et d'équipements en accès libre dans l'espace public parisien

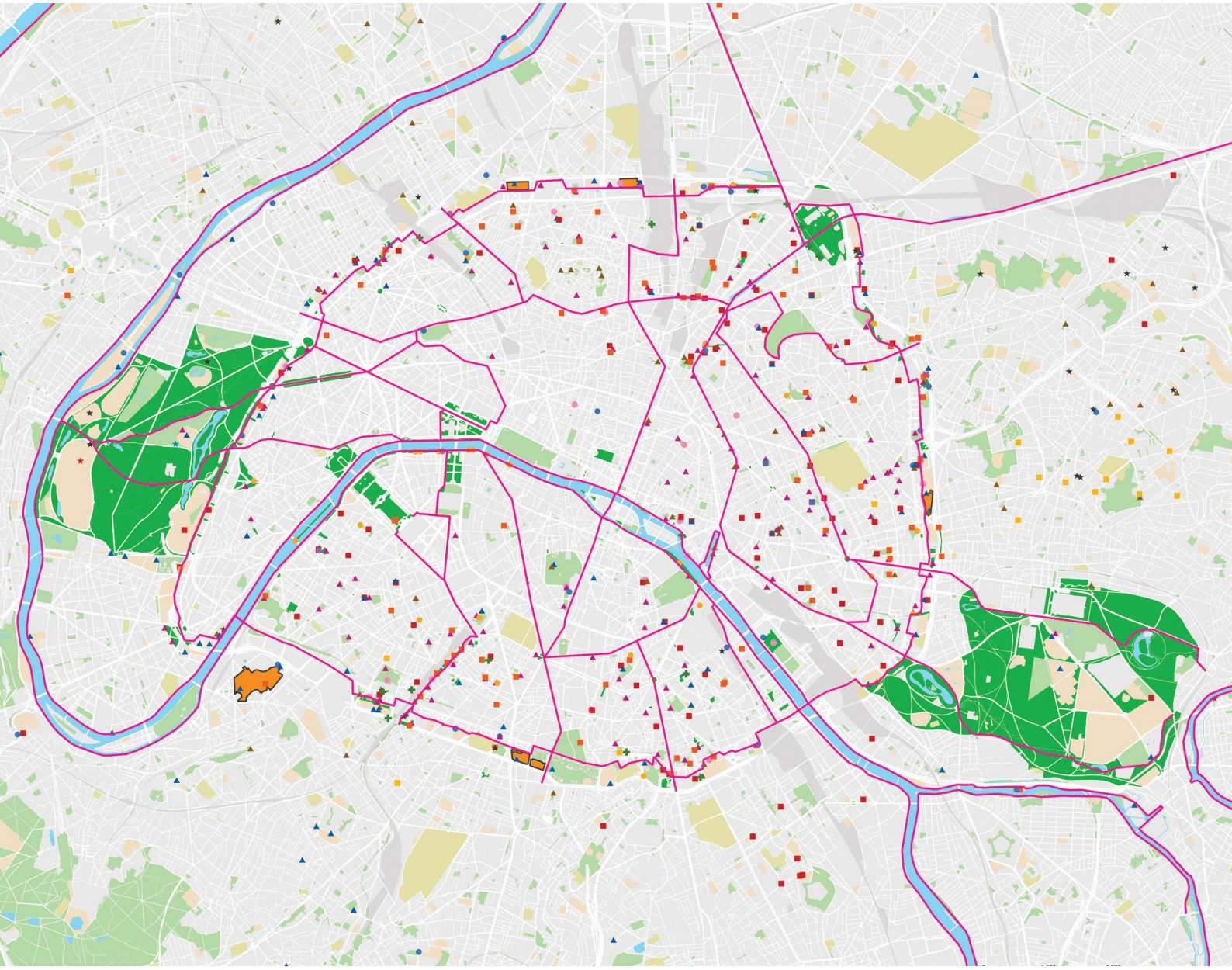

SEPTEMBRE 2016

Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Mehand Meziani, Yann-Fanch Vauléon et Ismaël Bourennane
Sous la direction de : Dominique Alba et Renaud Paque
Cartographie : Apur, sauf mention contraire
Photos et illustrations : Apur, sauf mention contraire
Maquette : Apur
www.apur.org

Sommaire

Introduction **5**

1/ Les enjeux du sport en ville **7**

2/ Etat des lieux des pratiques parisiennes **8**

3/ Proposition pour un maillage de parcours sportifs **17**

3.1 - Les grands parcours **18**

3.1.1 Les berges de Seine et des canaux 18

3.1.2 Les voies de la ceinture verte 20

3.1.3 Le maillage des rues 22

3.2 - Les parcours de proximité **36**

3.2.1 Les places et placettes 37

3.2.2 Les rues en pente 38

3.2.3 Les escaliers 39

3.2.4 Les espaces sous ouvrages 40

3.2.5 Les retraits d'alignements et murs pignons 41

3.2.6 Les voies piétonnes, zones de rencontres et zones 30 42

4/ Proposition pour un équipement sportif en accès libre à 5 minutes de chaque Parisien **45**

5/ Boite à outils **48**

© Apur

Agrès de fitness, Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

Introduction

Depuis 2010, l'Apur a inscrit à son programme de travail partenarial des études liées à l'espace public sous l'angle du renouvellement des usages et des pratiques.
En 2013, suite à l'étude «Espace public parisien au XXIe siècle. Etude sur les évolutions au travers les nouvelles pratiques», un socle de données a permis de construire à l'échelle parisienne les indicateurs utiles à la mise en place d'une stratégie d'intensification des usages dans l'espace public.

Parmis ces usages, il a semblé utile d'analyser les pratiques sportives libres et de voir à quelle condition un espace public pouvait en faciliter, voir en amplifier, le développement. En effet, aujourd'hui la pratique du sport en plein air prospère à Paris, dans un contexte sociétal favorable à son expansion, associant enjeux de santé publique et aspirations individuelles à une meilleure condition physique. La candidature de Paris et de la Métropole aux Jeux Olympiques de 2024 est un catalyseur potentiel de ces aspirations.

Ces travaux ont été menés en lien avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, la Direction de la Voirie et des Déplacements et la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris.

L'étude s'organise en trois parties :
- l'offre sportive actuelle et son évolution;
- un premier maillage de parcours sportifs de plein air associant échelle parisienne et parcours de proximité.
- les outils permettant d'offrir à tous les utilisateurs de l'espace public parisien un équipement sportif de plein air à moins de 5 minutes à pied.

Ces travaux sont menés avec la préoccupation constante de ne pas dissocier la pratique sportive de plein air des enjeux fondamentaux de l'espace public que sont notamment les mobilités douces, les services écologiques et la place faite aux enfants.
Dans cet esprit, les propositions s'appuient avant tout sur les projets en cours et le maillage déjà existant d'équipements constitués par les canaux et voies d'eau, les grands parcs et la ceinture verte.

Recommandations de l'OMS

Les enfants et les jeunes gens âgés de 5 à 17 ans devraient accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue, afin d'améliorer leur endurance cardio respiratoire, leur état musculaire et osseux et les marqueurs biologiques cardio-vasculaires et métaboliques.

Les adultes (18 à 64 ans) et les personnes âgées (65 ans ou plus) devraient pratiquer au moins, au cours de la semaine, 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenu, afin d'améliorer leur endurance cardio respiratoire, leur état musculaire et osseux, et réduire le risque de maladies non transmissibles et de dépression.

La sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité dans le monde.

Près de 3,2 millions de personnes meurent chaque année en raison du manque d'activité physique.

Au niveau mondial, un adulte sur trois manque d'exercice.

Le manque d'activité physique est la principale cause d'environ:
- 21-25% des cancers du sein et du côlon;
- 27% des cas de diabète;
- 30% des cardiopathies ischémiques.

Pour les enfants et les jeunes gens âgés de 5 à 17 ans, l'activité physique englobe notamment le jeu, les sports, les déplacements, les tâches quotidiennes, les activités récréatives, l'éducation physique ou l'exercice planifié, dans le contexte familial, scolaire ou communautaire.

Pour les adultes (18 à 64 ans) et les personnes âgées (65 ans ou plus) l'activité physique englobe notamment les loisirs, les déplacements (par exemple la marche ou le vélo), les activités professionnelles, les tâches ménagères, les activités ludiques, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire.

1/ Les enjeux du sport en ville

Sport et santé forment un couple évident aux yeux des institutions, en témoigne la campagne « Le sport c'est la santé », soutenue par le Comité National Olympique et Sportif Français, qui s'appuie sur les conseils du Club des Cardiologues du Sport.
L'OMS et le Ministère de la santé recommandent une activité physique régulière et rappellent qu'au niveau mondial, près de 31% des adultes de 15 ans et plus ne faisaient pas assez d'exercice en 2008 (28% des hommes et 34% des femmes).
Une pratique régulière d'intensité modérée comme la marche, le vélo ou tout autre sport, prévient des risques d'obésité et de diabète, permet de se détendre et a une action positive sur le moral.

Toujours selon l'OMS, l'urbanisation croissante va de paire avec plusieurs facteurs environnementaux qui peuvent décourager la pratique d'une activité physique, à savoir:
• la peur de la violence et de la criminalité si l'on exerce une activité d'extérieur;
• une circulation routière très dense;
• la mauvaise qualité de l'air, la pollution;
• l'absence d'espaces verts, de trottoirs larges et d'installations sportives/de loisirs.

Le sport fait partie des facteurs de bien-être en ville, et l'espace public est un des espaces de liberté dans lequel les activités physiques de plein air doivent pouvoir s'épanouir.

Promouvoir l'activité physique en ville, c'est promouvoir et rendre accessible à tous les modes de déplacements actifs que sont la marche, la course et le vélo entre autre. C'est également agir pour une plus grande diversité et une meilleure répartition des installations sportives sur le territoire. C'est enfin agir pour une plus grande mixité des personnes et des usages sur l'espace public, et l'appropriation par tous et à tout moments de ces installations.

Favoriser l'activité physique en renforçant l'offre d'équipements en accès libre, c'est agir pour une plus grande démocratisation des usages sportifs, encourager la découverte d'une activité physique, mais aussi permettre aux pratiquants débutants de ne pas se décourager. C'est également enrichir les possibilités de pratique des sportifs licenciés, des clubs et des associations. C'est enfin permettre aux différents niveaux de cohabiter et de s'enrichir mutuellement.

Si la ville est un terrain de sport pour les coureurs à pieds, cyclistes, pratiquants de glisse et de jeux de ballon depuis de nombreuses années, cette hybridation de l'espace public n'en est qu'à ses prémices. Les études menées par l'Apur autour des nouveaux usages de l'espace public[1] et l'exposition «Sports, portrait d'une métropole» du Pavillon de l'Arsenal montraient plusieurs exemples de cette évolution.

1 : «Espace public parisien au XXIe siècle. Etude sur les évolutions au travers les nouveles pratiques» mai 2011

2/ Etat des lieux des pratiques parisiennes

L'offre

Les pratiques encadrées

On nomme pratiques encadrées les activités qui relèvent d'une inscription dans un club, une structure associative affiliée à une fédération sportive, ainsi que les activités offertes par une organisation commerciale (salle de sport privée) ou un travailleur indépendant (coach par exemple).

En 2014, la capitale comptait plus de **900 équipements sportifs,** pour moitié couverts (gymnases, piscines, etc.) et pour moitié de plein air (stades, aires de glisses, agrès sportifs). Toutefois, même si c'est à Paris que l'on compte le plus d'équipements sportifs au km² (26, contre seulement 2 dans les Yvelines et en Essonne, ou 0.7 en Seine-et-Marne), **au regard des densités de populations, Paris apparaît moins bien loti que la petite et la grande couronne.** Selon les chiffres de l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS), en grande couronne, le taux d'équipements sportifs est 2.6 fois plus élevé qu'à Paris (13/10 000 hab. à Paris ; 36/10 000 hab. dans le Val d'Oise et l'Essonne).

L'effort de la Ville de Paris a été conséquent pour améliorer l'offre sportive et sa répartition sur le territoire, avec l'ouverture de 72 équipements ou aménagements nouveaux entre 2001 et 2014, dont 7 piscines, 19 gymnases, 18 terrains de sports, 16 salles et 9 aires de glisses urbaines. Mais malgré ces créations et réhabilitations récentes, Paris reste le dernier département de France en surface sportive par habitant. **Et c'est à Paris que la diversité du parc est la plus faible.** Les quatre équipements les plus représentés (courts de tennis, salles spécialisées, équipements d'activités de forme et de santé et salles multisports) couvrent 59% du parc, contre 45% dans le Val d'Oise (département comportant davantage de terrains de grands jeux, de pistes cyclables ou de sentiers de randonnées pédestres).

Les activités les plus pratiquées par les Parisiens sont la marche, la natation et le vélo. Le fait que la natation arrive en deuxième position à Paris (23%) alors que le déficit en piscines y est souvent souligné (3.6 bassins pour 100 000 Parisiens contre une moyenne de 5 bassins pour 100 000 habitants en région Ile-de-France) pourrait s'expliquer par la proximité de ces installations et la faible diversité des autres offres proposées, notamment en accès libre. **Le plan «Nager à Paris»** permettra, d'ici 2020, la création de 4 nouvelles piscines, de nouveaux bassins en plein air, ainsi que la rénovation du patrimoine existant et l'aménagement des horaires d'ouverture au grand public.

Pour diversifier l'offre sportive, la Ville de Paris propose toute l'année des séances de sport gratuites (les ateliers sport découverte) en salle et en plein air avec des moniteurs diplômés d'état dans le jardin du Luxembourg, le parc de Bercy, le square René Legall, le parc Georges Brassens, le parc des Buttes-Chaumont et la plus part des gymnases parisiens.

En complément de l'offre d'équipements sportifs publics (85% du patrimoine sportif appartient à la commune), **le secteur privé s'est fortement développé** sur la période 2003-2014, avec une hausse de 60% des salles multisports (dojos, club de gym, etc.) et de 190% pour les salles de sport spécialisé (fitness, aquabiking, etc.). On compte 272 salles privées référencées en 2014. Cette croissance du secteur privé, associée à l'offre croissante de coaching privé, souligne l'engouement grandissant des Parisiennes et Parisiens pour la pratique d'activité physique.

© Mairie de Paris - DPA - Daniel Lifermann

Espace Glisse Paris 18 (18e arr.)

© Apur

Piscine patinoire Pailleron (19e arr.)

Une offre de sport en salle répartie sur l'ensemble du territoire

450 équipements sportifs publics - 272 salles de sport privées (2014)

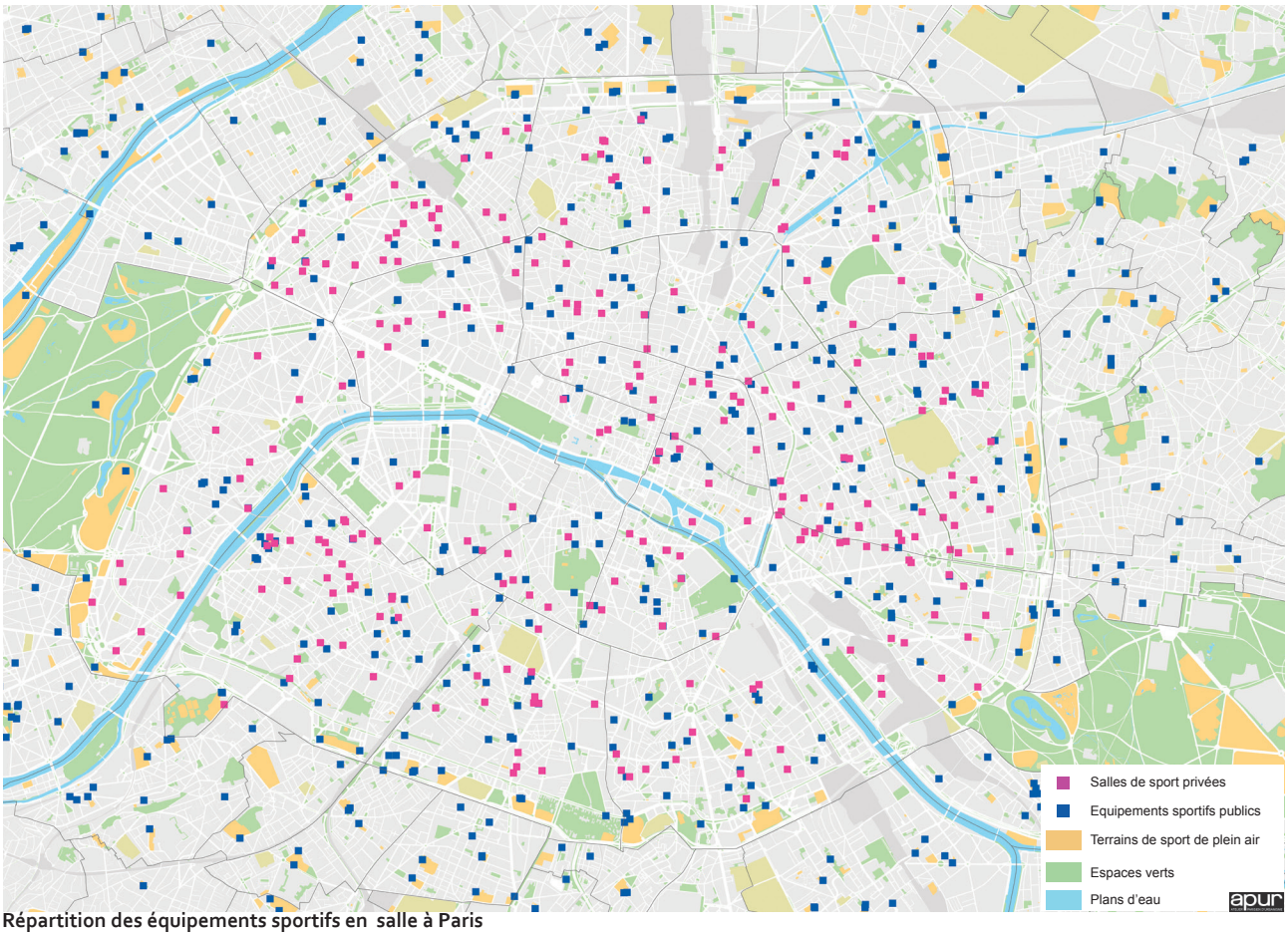

Répartition des équipements sportifs en salle à Paris

Les piscines sont les équipements sportifs les plus fréquentés par les Parisiens (63% des Parisiens pratiquent la natation de manière occasionnelle ou régulière).
Les gymnases, salles spécialisées et stades sont les équipements sportifs les plus fréquentés par les jeunes à Paris.
(Source : IRDS)

© Apur

Piscine flottante Joséphine Baker, quai François Mauriac (13e arr.)

© Apur

Gymnase Reuilly (12e arr.)

Les pratiques libres

Selon l'IRDS, en Ile-de-France, les Parisiens sont ceux qui pratiquent le plus de manière autonome, hors clubs ou associations. **Seuls 10% des Parisiens sont licenciés et 60% des Parisiens déclarent exercer leur activité sportive régulière dans l'espace public** (parc, jardin, rue...). Ils pratiquent le plus souvent seuls ou entre amis, plus rarement en famille.

Cet engouement pour les activités physiques sur l'espace public peut s'expliquer en partie par :

- **La facilité d'accès de ces activités** (sans cadre, ni inscription, ni horaires) et un manque d'intérêt, en particulier de la part des jeunes, pour les équipements sportifs, du fait de leur saturation, de la vétusté des installations, des horaires d'ouverture inadaptés ou des prix trop élevés.
- **La recherche d'une plus grande proximité.** Ces activités ont lieu souvent le soir, à côté de chez soi. Les Parisiens sont les plus nombreux en Ile-de-France à débuter leur activité (marche, vélo, course à pied) au départ de chez eux.
- **L'évolution des motivations qui s'éloignent des modèles compétitifs traditionnels** (performance, club) **pour revenir au caractère ludique** originel du sport (de l'ancien français desport : jeu, amusement) **et la recherche de plaisir,** d'une liberté d'expression (hors des contraintes du travail), d'une esthétique du corps, d'une réappropriation de l'espace public. Selon l'IRDS, pour 89% des Franciliens pratiquant une activité physique, la motivation principale est la détente; la compétition, le dépassement de soi et les sensations fortes n'inspireraient qu'un tiers des pratiquants.
- **Un désir de représentation.** Les lieux institutionnels du sport (gymnases, stades, piscines) sont coupés de l'espace public et des publics. Les activités sportives sur l'espace public prennent quant à elles les passants à témoin, les invitant à devenir spectateurs. Elles participent ainsi à l'animation des lieux publics et à la création d'interactions sociales par le passage de l'utilitaire au ludique.

A Paris, de nombreux équipements favorisent et accompagnent les activités physiques libres :

- **110 espaces verts ouverts 24/24h** offrant un cadre de verdure hiver comme été pour les coureurs à pied et les pratiques diverses telles que le football, le cerf-volant, la slackline...;
- **247 terrains de sport**, dont 71 terrains d'éducation physique (TEP) et 176 terrains de proximité. Ces équipements accueillent des activités de ballon (football et basket-ball en majorité) et sont également adaptés à d'autres pratiques telles que l'Urban Bike Polo, comme c'est le cas sur le city stade de Stalingrad ou les terrains multisports du Champ de Mars ;
- **17 aires de glisse**, dont la rue de la glisse (2e arr.), le Roller-Parc de Jemmapes (10e arr.), le Roller-Parc de Bercy (12e arr.), le Skate Park Boutroux (13e arr.) et l'Espace de Glisse Paris 18 (18e arr.) ;
- **4 murs d'escalade** de plein air ;
- **131 espaces verts équipés de table de ping-pong ;**
- **Une centaine de terrains de pétanque,** aménagés ou non, disséminés à travers les rues, placettes et parvis de Paris et une vingtaine de terrains en accès libre dans ses espaces verts.

A cela s'ajoutent
- Les 4 parcours sportifs aménagés dans les bois : 2400m autour du lac Daumesnil avec 18 agrès; 1400m pour le parcours de la patte d'oie (11 agrès) ; 1800m pour le parcours des minimes (13 agrès) ; 2500m de parcours sportif dans le bois de Boulogne avec 19 agrès ;
- Le parcours sportif des Berges de Seine Rive Gauche : 2,3 km entre le Musée d'Orsay et le Pont de l'Alma ;
- Le parcours sportif de la promenade Amalia Rodrigues, boulevard d'Algérie,19e arr.

Pour compléter cette offre, le **budget participatif de 2014** a permis d'aménager une vingtaine d'équipements sportifs sur l'espace public, leur réalisation s'achèvera en fin d'année 2016. **L'exercice de 2015** prévoit une dizaine de nouveaux équipements(parcours sportifs, agrès de fitness, murs d'escalade, terrains de pétanque), répartis entre les 3e, 4e, 11e, 13e, 15e, 17e et 19e arr. **L'exercice de 2016** fait également état de nombreuses demandes en faveur du sport sur l'espace public, ce qui illustre particulièrement l'intérêt des Parisiennes et Parisiens pour les pratiques sportives sur l'espace public.

Une offre d'équipements sportifs en accès libre et de plein-air inégale et peu diversifiée

247 terrains de sport, 17 aires de glisse, 4 murs d'escalade, une centaine de terrains de pétanque, 110 espaces verts ouverts 24/24h...

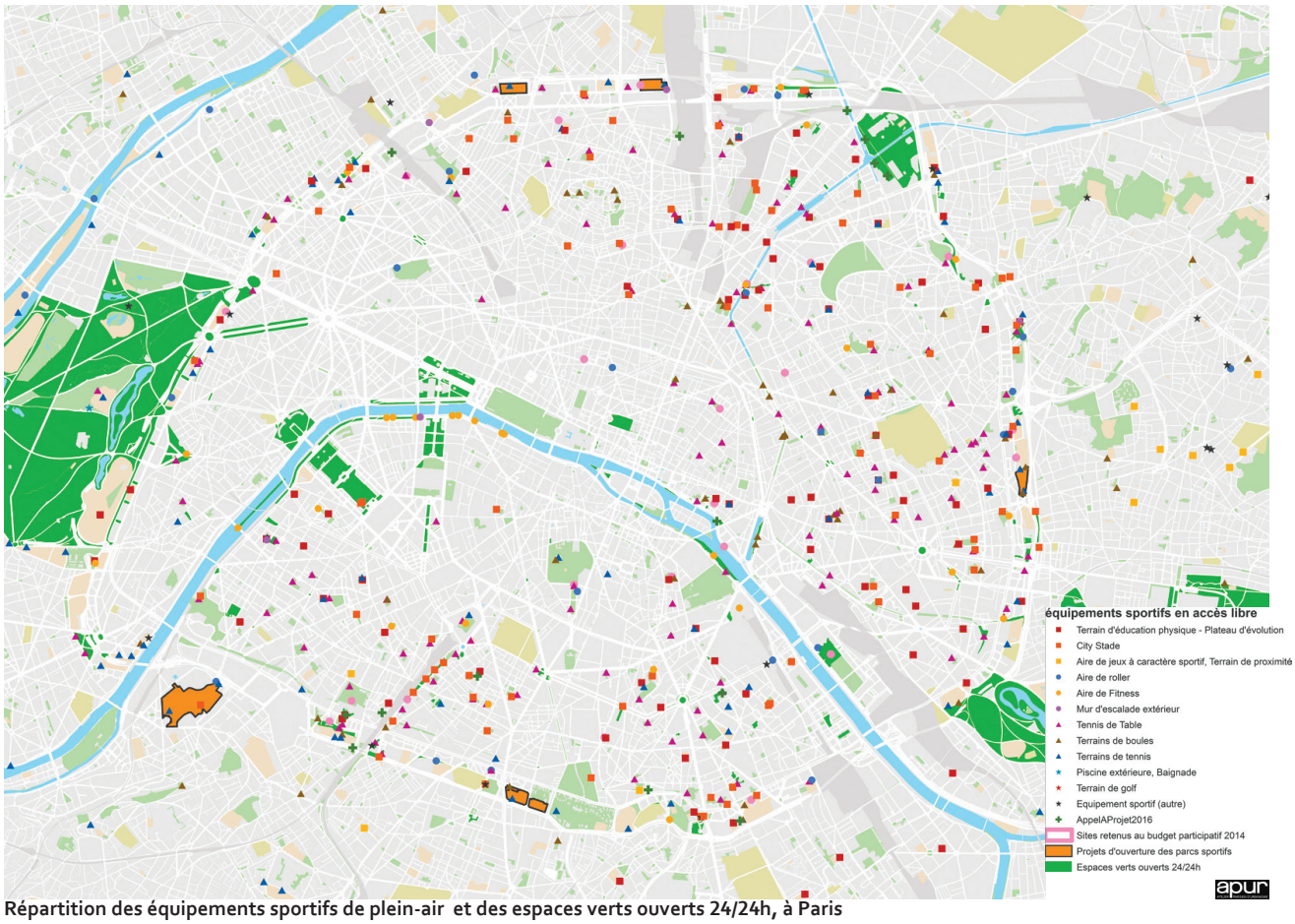

Répartition des équipements sportifs de plein-air et des espaces verts ouverts 24/24h, à Paris

En 2015, la Ville de Paris s'est engagée pour améliorer les conditions d'accès et de pratiques sportives pour les Parisiennes et Parisiens :

- Elargissement des plages horaires des équipements sportifs. 10 à 15 équipements sportifs doivent voir leurs créneaux du soir élargis dès septembre 2015 ;
- Ouverture des équipements sportifs appartenant aux établissements scolaires les soirs et les week-ends ;
- Transformation de 4 centres sportifs en parcs de sport et de loisirs, ouverts aux pratiques libres: le stade Max Rousié (17e arr.), le centre sportif Poissonniers (18e arr.), le centre sportif Docteurs Dejerine (20e arr.), le centre sportif Elisabeth (14e arr.) ;
- Implantation d'une baignade estivale dans le lac Daumesnil ;
- Création d'un incubateur du sport, 'Le Tremplin', situé au cœur du stade Jean Bouin, accueillant 17 startups, parmi lesquelles plusieurs développent des produits à destination des adeptes des pratiques libres, dans des domaines tels que le réseau social, le coaching personnalisé et l'offre de produits énergisants entièrement naturels ;
- Lancement d'un appel à projet «Paris terrain de jeux» sur 14 sites, pour proposer des installations sportives innovantes.

© Apur

Agrès de workout, square des Recollets, canal Saint-Martin (10e arr.)

© Apur

Agrès de fitness, Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

Au delà de ces équipements en accès libre, les pratiques sportives parisiennes s'approprient également un grand nombre d'espaces public :

Les espaces verts, les berges de Seine et des canaux
Ces lieux attirent une grande part des sportifs amateurs de course à pied, de marche nordique, de glisse ou de fitness, en particulier. Ils sont catalyseurs car ils répondent à trois attentes fortes :

- **La recherche de grands espaces**, sans interruptions, ni carrefours à traverser ;
- **La présence de la nature**, que ce soit la végétation ou l'eau, communément associée à la notion de bien-être et au sport ;
- **La reconnaissance d'une identité forte**, qui offre un effet contenant, définissant un espace du sport différent des espaces de la vie quotidienne en ville.

L'engouement est tel qu'aujourd'hui, 5 parcs concentrent la majorité des coureurs à pieds parisiens (Luxembourg, Tuileries, Monceaux, Buttes Chaumont et Champ de Mars). Bien que les horaires d'ouverture des parcs et jardin représentent pour beaucoup une forte contrainte.

Les rues, leurs terre-pleins et leurs trottoirs
La rue est sollicitée par les sportifs à différents titres :

- Elle est empruntée **pour rejoindre les grands espaces de sport** cités ci-dessus depuis chez soi. Dans ce cas, toutes les rues sont mises à profit, quelques soient leurs caractéristiques physiques et la qualité du parcours qu'elles offrent.
- La rue peut être **un lieu de pratique en soi,** à proximité de chez soi. Dans ce cas, les parcours constatés empruntent prioritairement les voies présentant des trottoirs larges ou des terre-pleins centraux dégagés sur de grandes distances, souvent rectilignes.
- Une autre forme **d'usage sportif de la rue est liée au tourisme.** Cette activité regroupe les randonnées pédestres, à roller ou en vélo, ainsi qu'une pratique récente, le jogging-tour, mêlant tourisme et course à pied. Ces parcours et leurs tracés sont très variables, comme le montre l'exemple des circuits de randonnées organisées par l'association Pari-Roller en 2013/2014 ci-contre.

Certains lieux singuliers
Ces lieux sont très ponctuels et leur rayonnement très variable (de l'hyper local au métropolitain). Néanmoins, on constate trois critères communs :

- Leurs **dimensions généreuses** (place de la République, parvis de la halle Pajol, élargissements de trottoirs dans le marais) ;
- Des «**services**» **particuliers** (surfaces réfléchissantes pour la danse urbaine à proximité du centre Pompidou ou du parking du Cours de l'Ile Seguin à Boulogne Billancourt, par exemple) ;
- La **faible concurrence d'usage** qu'ils offrent (skate à la Bastille et place du Palais Royal, trial ou golf à la Défense, par exemples).

© Apur
Cyclo-touristes sur le Champ de Mars (7e arr.)

© Apur
Randonnée à rollers

La cartographie des parcours de running à Paris réalisée en 2016 par l'entreprise SMASHRUN s'appuie sur les données collectées auprès les différentes applications de running existantes. Ces données ont été traitées pour faire ressortir 3 durées de courses, en ne prenant pas en compte les jours de compétitions officielles. Cette carte nous informe d'une trés forte sollicitation des espaces verts, des berges de Seine et des canaux, ainsi que d'un maillage fin s'emparant de la quasi totalité des voies larges, à l'exception de quelques axes de circulation fortement saturés.

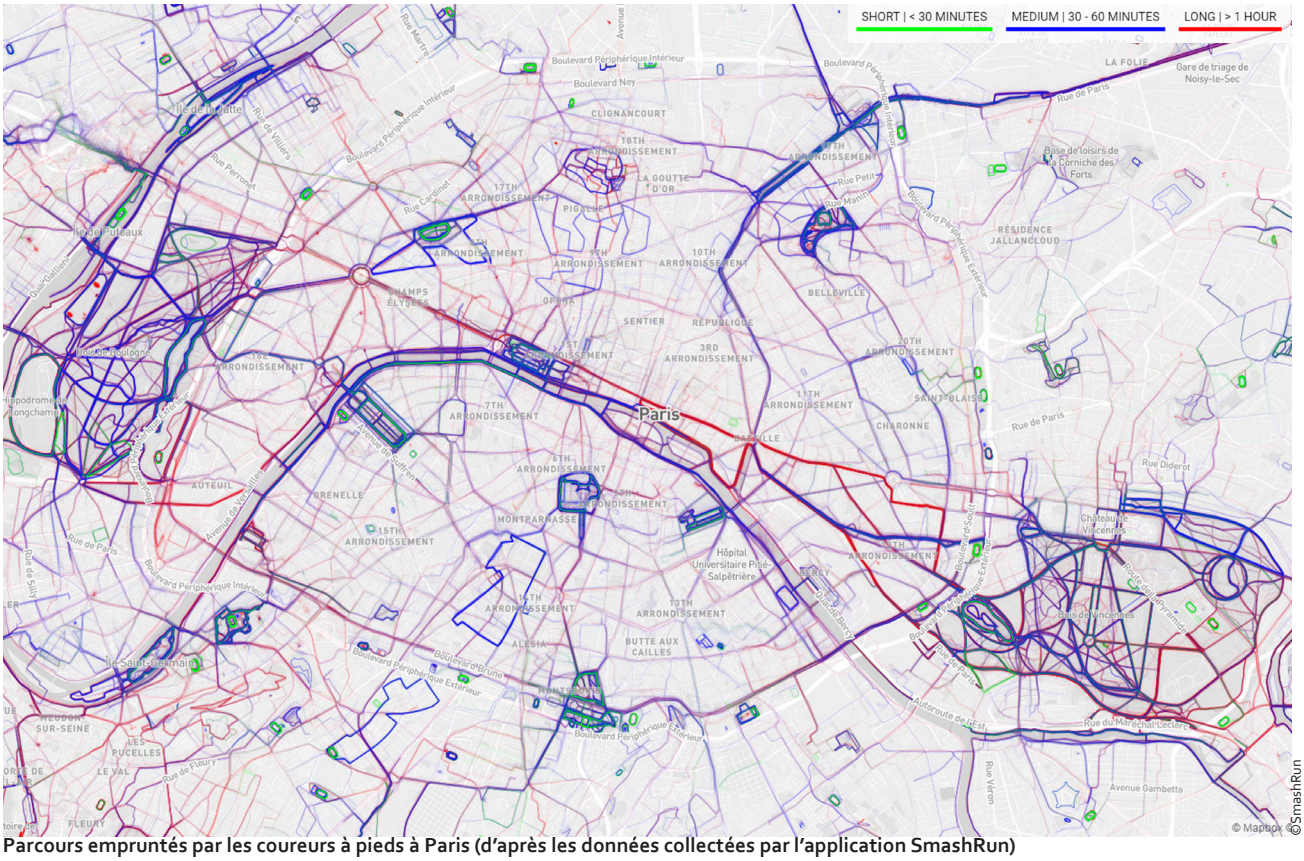

Parcours empruntés par les coureurs à pieds à Paris (d'après les données collectées par l'application SmashRun)

La carte réalisée par les architectes NP2F, pour l'exposition «Sports, portrait d'une métropole» qui s'est tenue au Pavillon de l'Arsenal en 2014, rassemble les parcours des randonneurs de Pari Roller de juillet 2013 à mars 2014. Cette carte nous renseigne sur les types de voies empruntées, avenues larges offrant des tracés rectilignes de grandes dimensions, et le tracé des parcours en boucles de 1,5 à 4,5 km pour rejoindre des lieux «iconiques» de la capitale, grands parcs, monuments, places majestueuses…

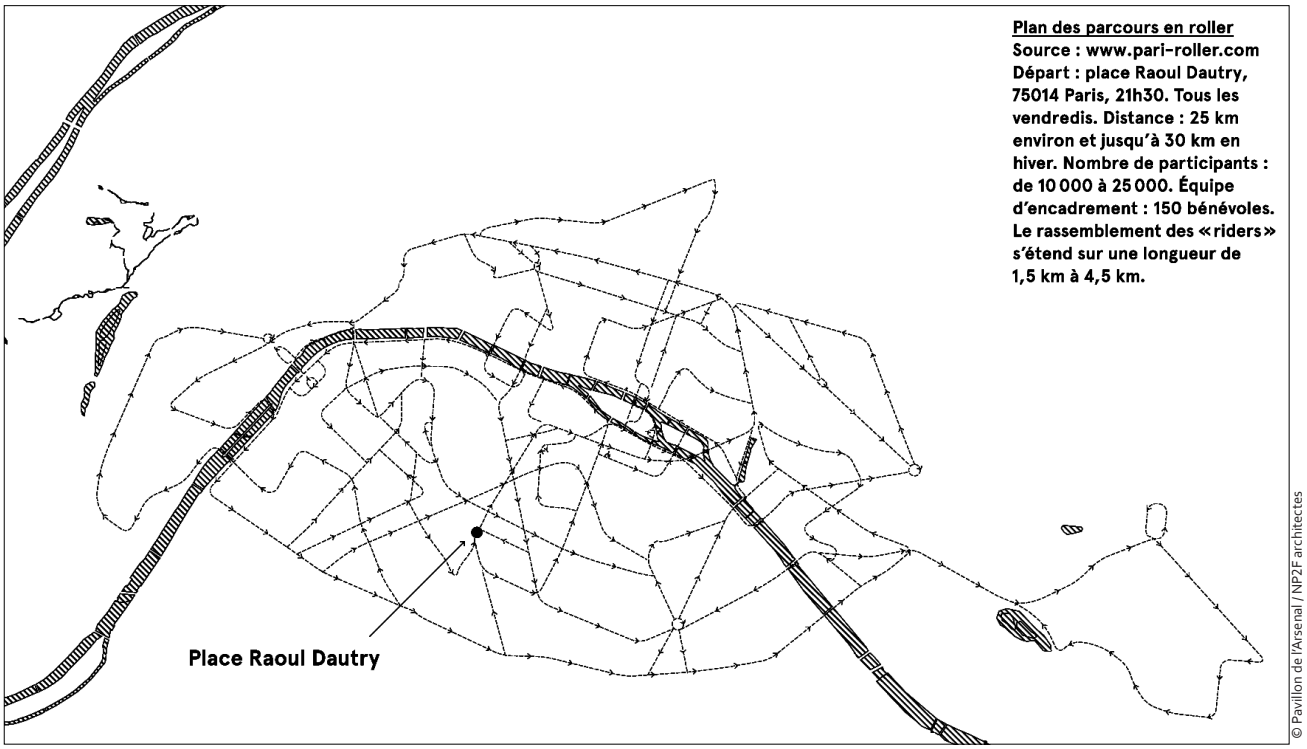

Parcours de randonnées à rollers organisés par l'association Pari Roller

Une offre d'équipements de plein air qui s'enrichit …

© Apur - David Boureau

Terrain multisports Jardin Serge Gainsbourg (19e arr.)

© Apur

Terrain de sport des jardins de Saint-Paul (4e arr.)

© Apur-Benoit Grimbert

Aire de jeu, terrain de basket, Champ de Mars (7e arr.)

© Apur-Benoit Grimbert

Aire de jeu, tennis de table, Champ de Mars (7e arr.)

© Apur - David Boureau

Rue de la glisse, rue Léon Cladel (2e arr.)

© Apur

Mur d'escalade, Berge de Seine Rive Gauche (7e arr.)

© Apur

Aire de fitness, jardin Tino Rossi (5 e arr.)

© Apur

Aire de fitness et mur d'escalade, île aux cygnes (15e arr.)

… et des pratiques spontanées en constante évolution

© Mairie de Paris - DU - MCC - J. Leroy

Pratiquant de trial dans le jardin Tino Rossi (5e arr.)

© Apur

Entrainement, Butte Montmartre (9e arr.)

© Apur

Baignade dans les fontaines du Trocadéro (16e arr.)

© Apur

Entrainement parc de Bercy (12e arr.)

© Apur

Glisse urbaine, avenue Niel (17e arr.)

© Apur

Coureurs dans le Bois de Boulogne (16e arr.)

© Apur

Rassemblement de danseurs, jardin Tino Rossi (5 e arr.)

© Apur - David Boureau

Groupe jouant au football, place des Abesses (18e arr.)

Agrès de fitness, Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

© Apur

3/ Proposition pour un maillage de parcours sportifs

Le principe de parcours sportif tel qu'il est entendu dans le cadre de cette étude est un espace public recevant **un aménagement léger,** intégré dans la ville. Il se base sur une signalétique (verticale et/ou horizontale) jalonnant **un parcours** ponctué d'agrès **accessibles et appropriables par tous**.

L'espace public parisien a été analysé pour faire ressortir les sites présentant les caractéristiques physiques les plus propices à l'accueil d'activités sportives : proximité avec la nature, espace disponible ou mobilisable, parcours clairement identifiable, capacité de constituer un maillage reliant les grands terrains de sports, gymnases, TEP et espaces verts.

Le schéma esquissé ici s'appuie sur deux échelles de parcours :

1- Les grands parcours, à l'échelle parisienne :
- **Les berges de Seine et des canaux ;**
- **Les voies de la ceinture verte ;**
- **Les rues offrant aux piétons des espaces larges et continus.**

Ces trois parcours complémentaires permettent d'esquisser une proposition de maillage de parcours sportifs à Paris. Ce maillage assure la mise en réseau des grands espaces verts et des terrains de sport parisiens et crée des boucles de longueurs variables (de 2 à 12 km).

Trois illustrations d'aménagement présentent des matérialisations possibles, signalétique et mobilier adapté (fontaines, agrès sportifs...) privilégiant une mixité fonctionnelle sur l'espace public.

2- Les parcours de proximité, à l'échelle du quartier :
Ces situations urbaines particulières sont autant d'occasions d'installations ou d'actions sportives reliant des rues calmes dans chacun des quartiers, il s'agit des :
- places et placettes
- rues en pente
- escaliers
- espaces sous ouvrages
- murs pignons et retraits d'alignement
- voies à circulation contrôlée

3.1 - Les grands parcours

3.1.1 Les berges de Seine et des canaux

Les berges de Seine et des canaux peuvent devenir l'armature principale des parcours sportifs parisiens, pour leurs continuités physiques, leur qualité esthétique, leur confort, leurs identités et la valeur affective qui leur est associée.

Les berges de Seine et des canaux en quelques chiffres :
- Seine intramuros : 26 km
- Canal Saint-Martin : 3 km
- Canal Saint-Denis intramuros : 1300 m
- Canal de l'Ourcq intramuros : 800 m

Atouts :
Pratiquer une activité physique au bord de l'eau, c'est :
- Bénéficier d'un linéaire de berges important ;
- Etre en contact avec un élément de nature, apaisant et rafraîchissant ;
- Profiter d'un paysage extraordinaire en milieu urbain dense, contempler le site de la Seine, les grandes perspectives, les monuments, les ponts... ;
- S'approprier le seul bien parisien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ;
- Bénéficier d'un parcours plat, continu et hors de toute circulation automobile ;
- Relier les grands parcs : le jardin des Tuileries, des Champs-Elysées, le Champ de Mars, les Invalides, le jardin des Plantes, le bois de Boulogne, le parc de Bercy et le parc André Citroën, le mail de l'université Rive Gauche, l'île aux Cygnes, jardin Tino Rossi, jardin du bassin de l'Arsenal, Parc de la Villette...

Faiblesses :
- 3 interruptions de berges sur la Seine : Pont de l'Alma, Pont Royal et Pont de Bercy ;
- Une interruption des berges du canal Saint-Martin au droit des 3 écluses ;
- Des voies sur berges encore très circulées ponctuellement, voie Georges Pompidou en particulier ;
- Une berge parfois contrainte par un usage dominant consommateur d'espace : activité de fret sur le port de Javel, accueil des touristes quai Saint-Michel, activités festives sur le port de Tolbiac... ;
- Près de 5000 mètres linéaires de berges inaccessibles aux personnes à mobilité réduite sur la Seine ;
- Un revêtement majoritairement en pavé roulé, inadapté à une bonne pratique de la course à pied.

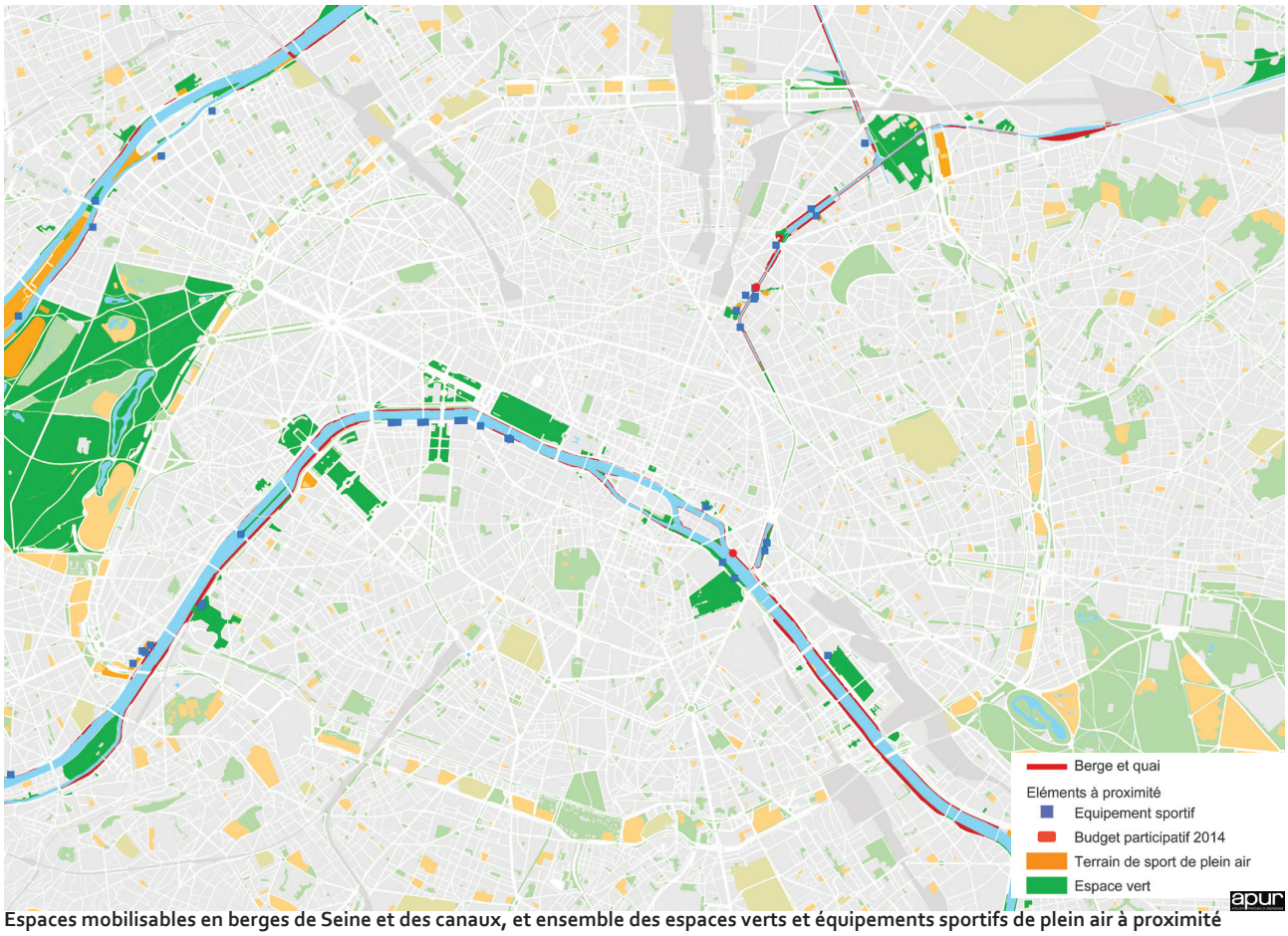

Espaces mobilisables en berges de Seine et des canaux, et ensemble des espaces verts et équipements sportifs de plein air à proximité

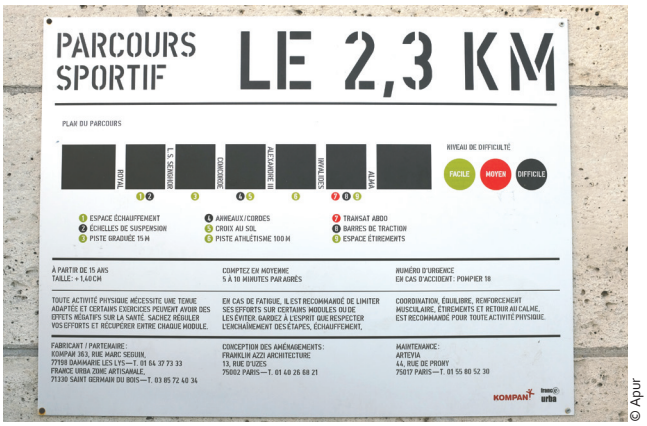

© Apur

© Apur

© Apur

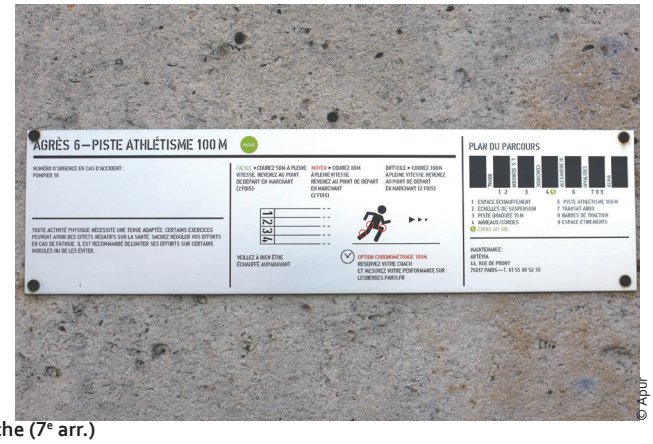

© Apur

Eléments constituant le parcours sportif des Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

© Apur

Canal Saint Martin (10e arr.)

© Apur

Quai Saint-Michel (5e arr.)

© Apur

Port de la Gare (13e arr.)

© Apur

Port de Javel Bas (15e arr.)

3.1.2 Les voies de la ceinture verte

Les voies de la ceinture verte offrent un potentiel mobilisable pour conforter l'anneau sportif parisien, renforcer sa qualité paysagère, les échanges avec les grands stades et équipements sportifs de la capitale et la perméabilité avec les communes voisines.

En quelques chiffres :
Un territoire de :
- 1273 ha, composé à 88% d'espaces non bâtis ;
- Marqué par la présence du Boulevard périphérique (168 ha de chaussées et 40 ha de talus ; 38 portes) ;
- 170 ha de voies publiques (hors Boulevard périphérique et boulevards des Maréchaux).
- 131 ha dédiés aux boulevards des maréchaux ;

Donnant accès à :
- 30 stades et 18 centres sportifs ;
- 83 parcs et jardins publics (178 ha) ;
- 5 cimetières.

Atouts :
Pratiquer une activité physique sur les voies de la ceinture verte c'est :
- Profiter de la proximité des nombreux équipements sportifs de la capitale ;
- Profiter d'un maillage de voies peu circulées, dans un cadre végétalisé ;
- Profiter d'un ensemble de voies présentant des sections continues (sans intersection routière sur un des deux trottoirs) de 500 m en moyenne et pouvant atteindre localement plus de 1000 m.

Des liens vers la métropole :
- Bénéficier des vastes ouvertures sur le paysage francilien lors des 8 franchissements importants, 2 au-dessus de la Seine, 6 au-dessus des faisceaux férroviaires.

Faiblesse :
- Un espace fortement exposé à la pollution de l'air et au bruit ;
- Des espaces sportifs peu accessibles aux pratiques libres.

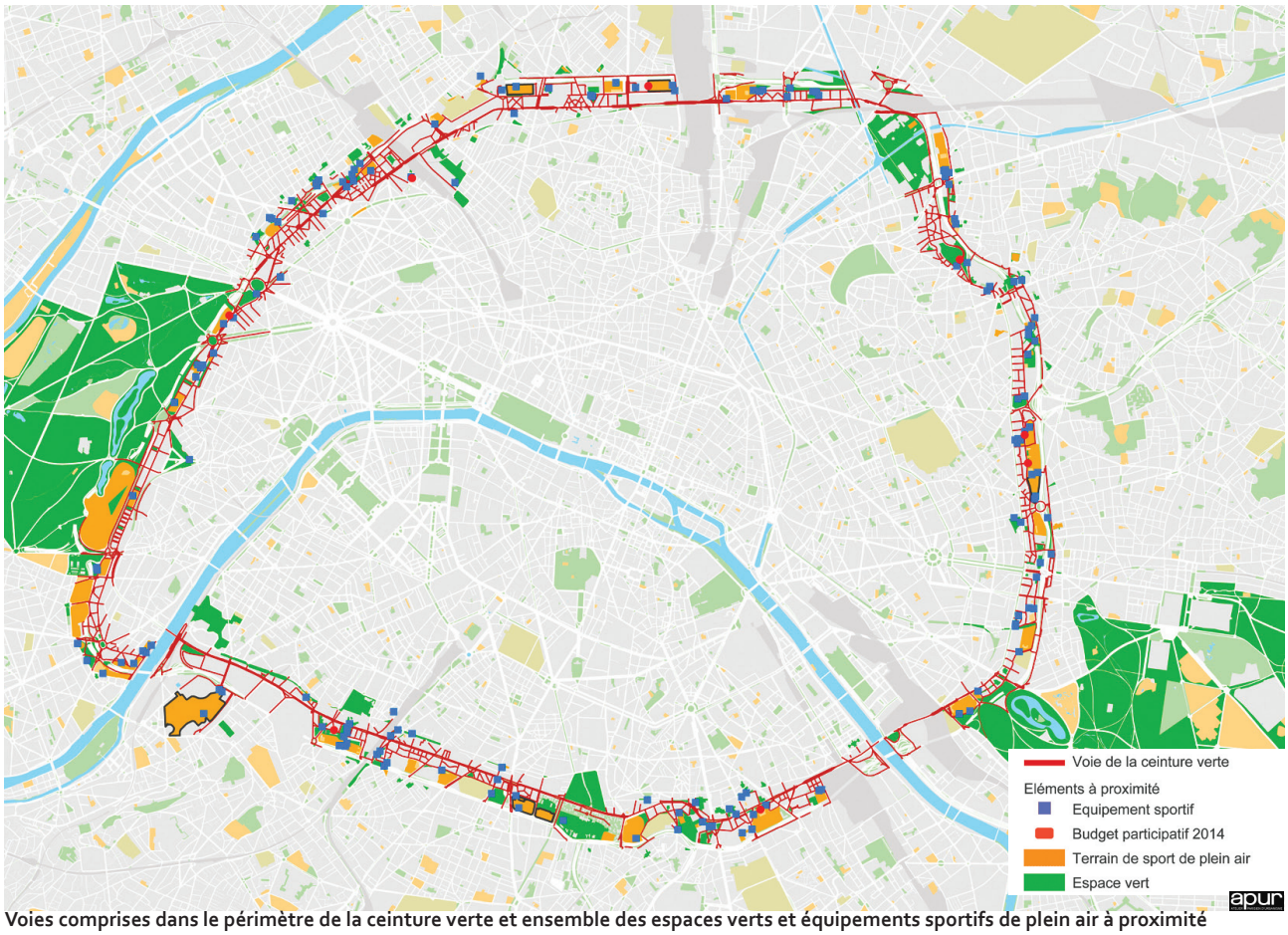

Voies comprises dans le périmètre de la ceinture verte et ensemble des espaces verts et équipements sportifs de plein air à proximité

© Apur

Rue Louis Lumière (20e arr.)

© Apur

Rue du Docteur Labbé (20e arr.)

© Apur

Boulevard des Maréchaux (13e arr.)

© Apur

Rue Dupuy de Lôme (13e arr.)

© Apur

Boulevard de l'Amiral Bruix (16e arr.)

© Apur

Avenue Courteline (12e arr.)

© Semavip - Nathalie Prebende

Passerelle, ZAC Paris Nord Est, SEMAVIP

© Apur - David Boureau

Jardin Serge Gainsbourg, Porte de Bagnolet (20e arr.)

3.1.3 Le maillage des rues

Pour développer un maillage de rues sportives s'adressant à l'ensemble de la population parisienne et favorisant la pratique des différentes activités physiques, les parcours des berges et de la ceinture verte sont complétés par un maillage de rues aménagées au cœur du tissu urbain dense.
Les voies ont été analysées en fonction de leurs qualités physiques : espace disponible ou mobilisable, couvert végétal, sollicitation par les piétons et températures moyennes connues.

En quelques chiffres :
Un territoire de :
- Environ 1700 km de voies (hors bois) ;
- Environ 2900 km de trottoirs ;
- 490 km de trottoirs de plus de 6 m de large ;
- 125 km de terre-pleins centraux.

Atouts :
- Maillage diffus ;
- Lien direct avec les principaux espaces verts parisiens ;
- Trottoirs larges permettant des usages multiples ;
- Terre-pleins centraux larges et continus, souvent plantés.

Faiblesse :
- Circulation automobile ;
- Franchissements des carrefours ;
- Présence de marchés forains sur certaines portions de terre-plein centraux ;
- Stationnement automobile (sur trottoir, contre-allées, et terre-pleins centraux).

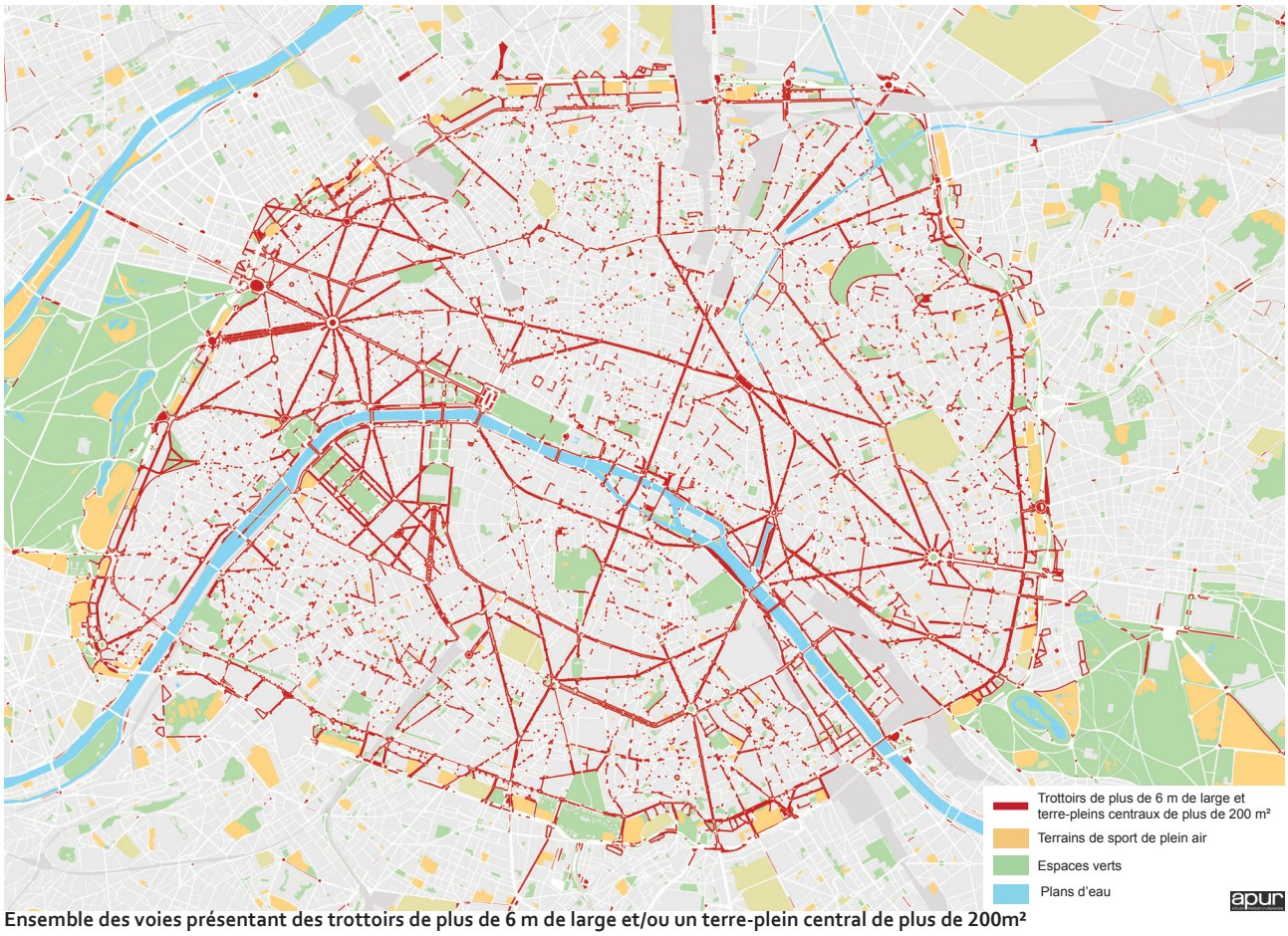

Ensemble des voies présentant des trottoirs de plus de 6 m de large et/ou un terre-plein central de plus de 200m²

© Apur

Promenade Jacques Hébertot (17e arr.)

© Apur

Avenue de l'Observatoire (14e arr.)

© Apur

Boulevard de la Villette (10e/19e arr.)

© Apur

Avenue Philippe Auguste (11e arr.)

© Apur

Boulevard de Charonne (11e/20e arr.)

© Apur

Avenue Denfert-Rochereau (14e arr.)

© Apur

Avenue Henri Martin (16e arr.)

© Apur

Rue des Fossés Saint-Bernard (5e arr.)

Quatre indicateurs déterminants pour le positionnement des parcours sportifs parisiens

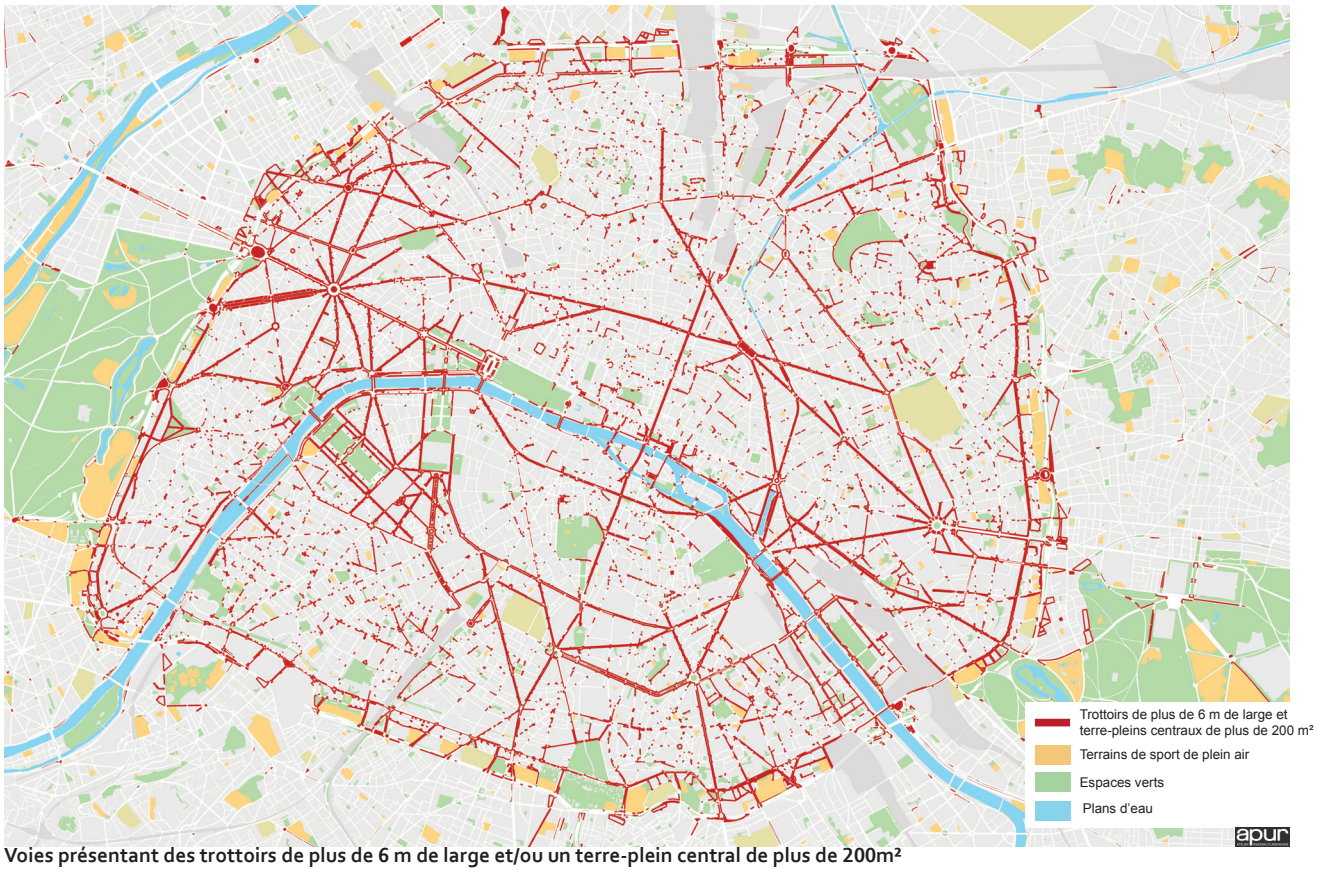

Voies présentant des trottoirs de plus de 6 m de large et/ou un terre-plein central de plus de 200m²

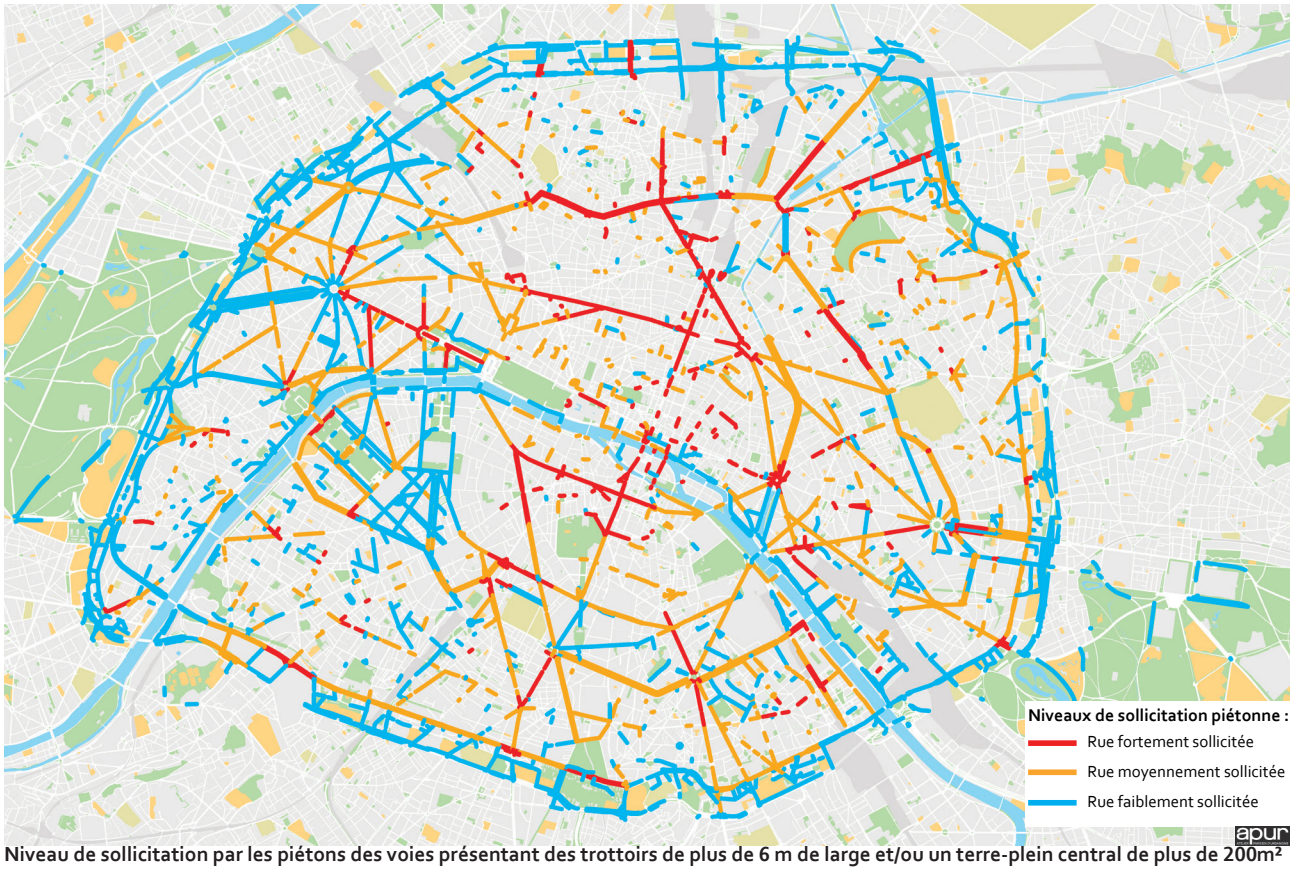

Niveau de sollicitation par les piétons des voies présentant des trottoirs de plus de 6 m de large et/ou un terre-plein central de plus de 200m²

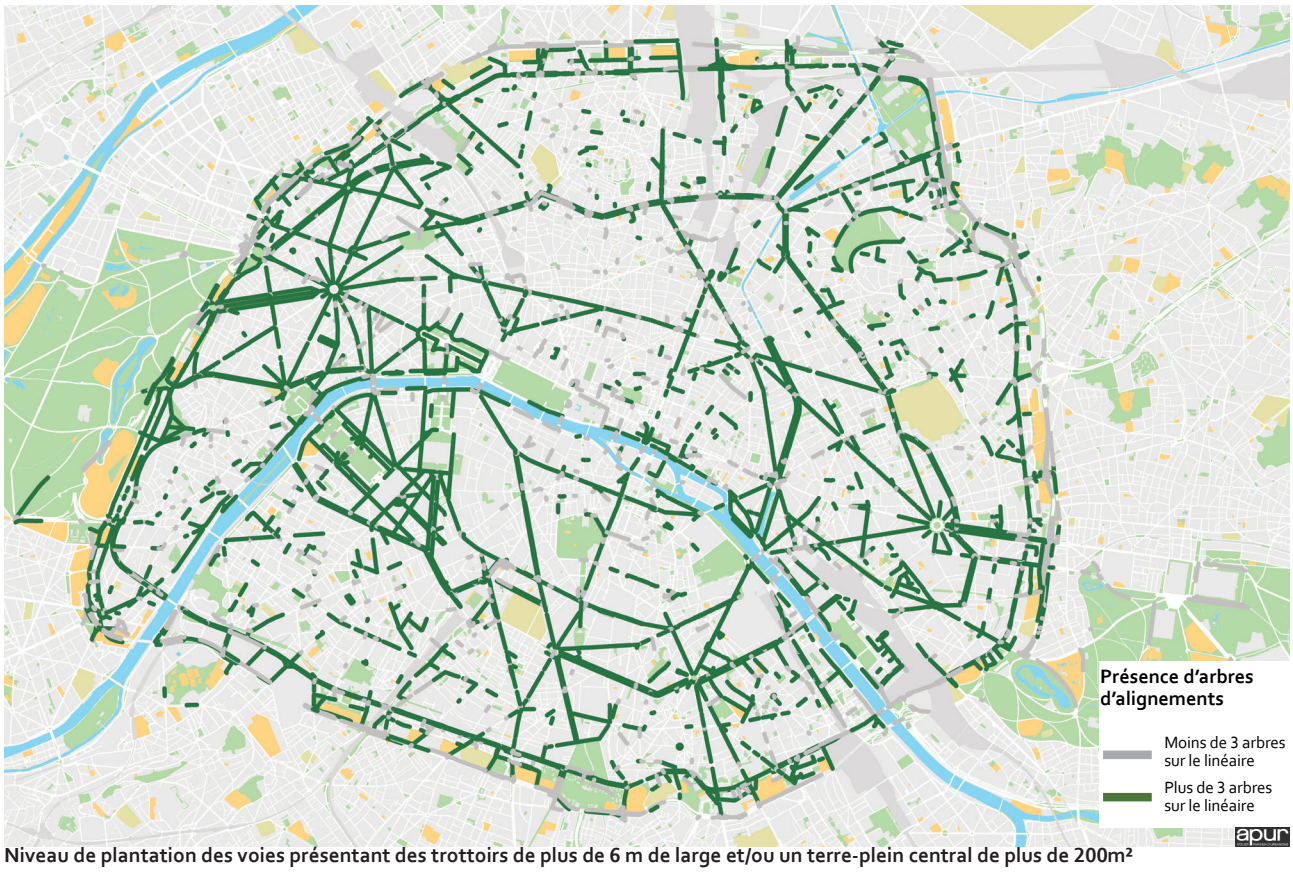

Niveau de plantation des voies présentant des trottoirs de plus de 6 m de large et/ou un terre-plein central de plus de 200m²

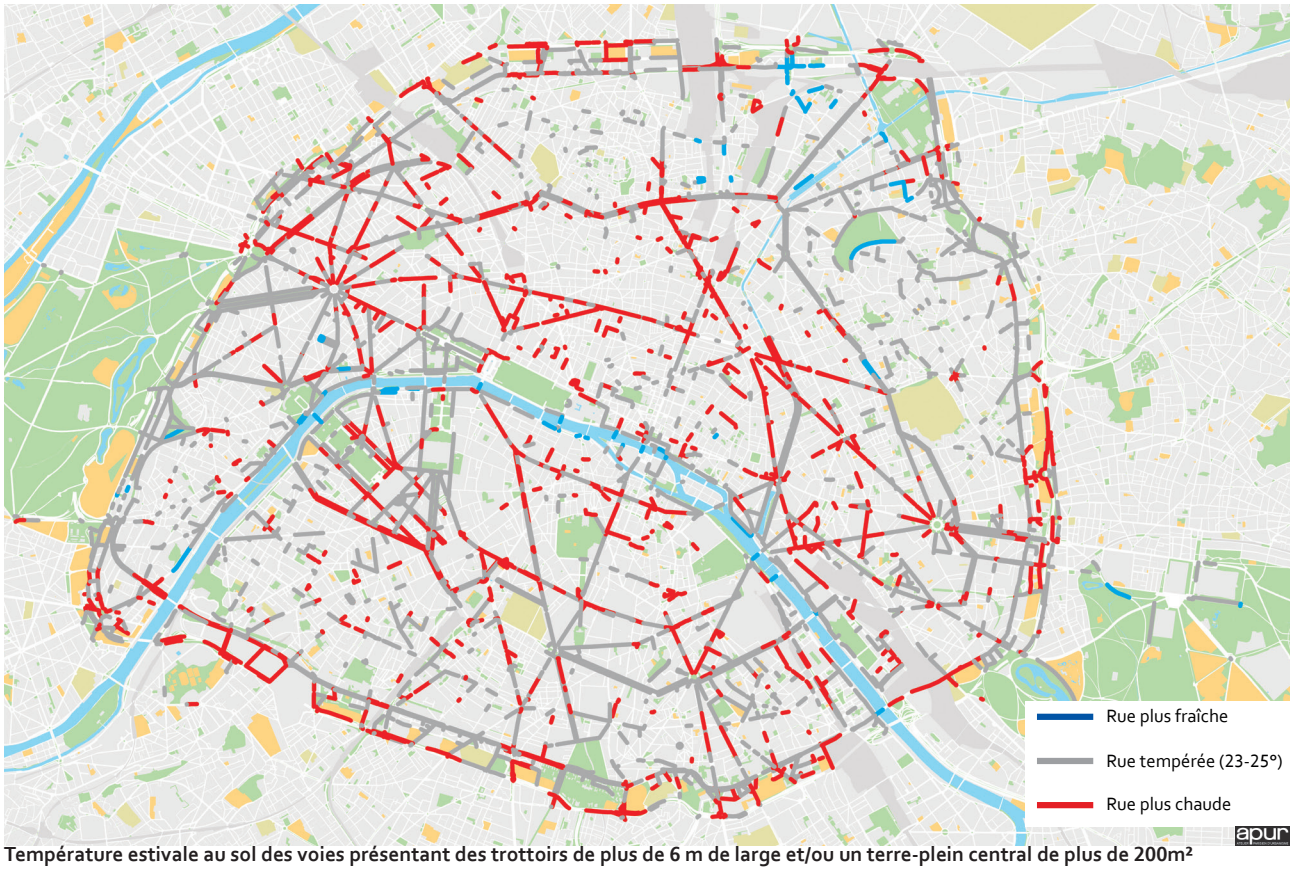

Température estivale au sol des voies présentant des trottoirs de plus de 6 m de large et/ou un terre-plein central de plus de 200m²

Proposition d'un maillage de parcours sportifs

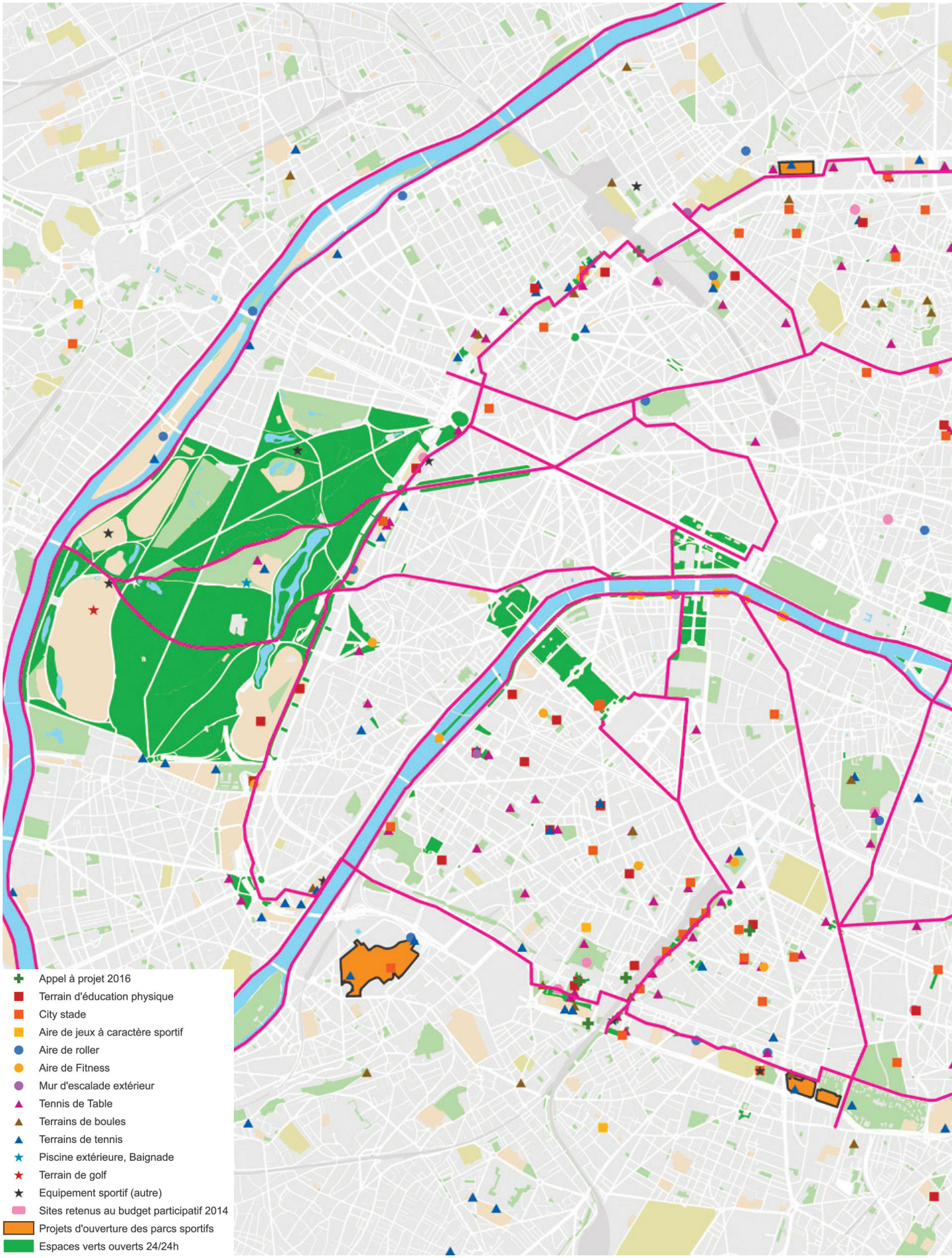

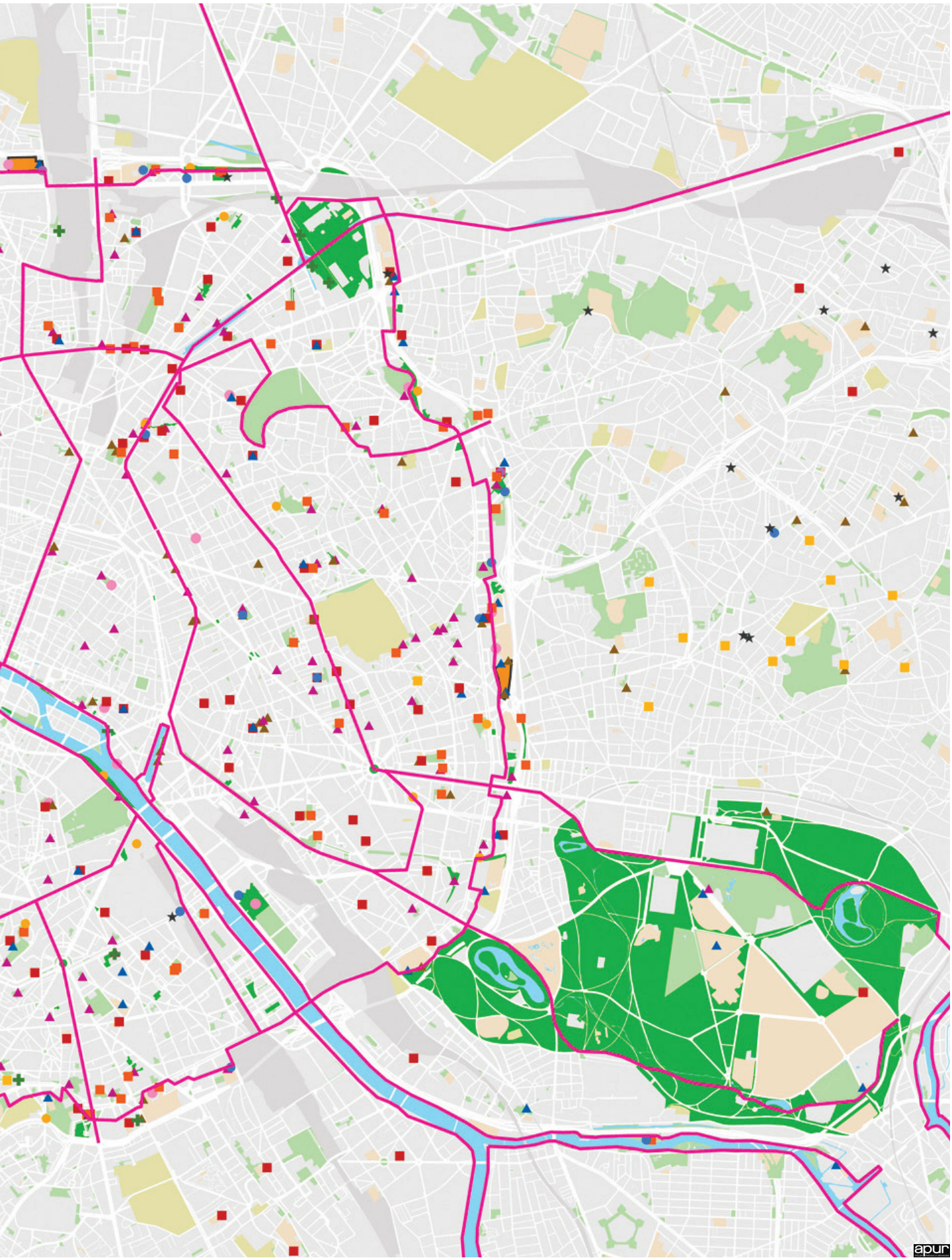
apur

Illustration des aménagements sur un trottoir large

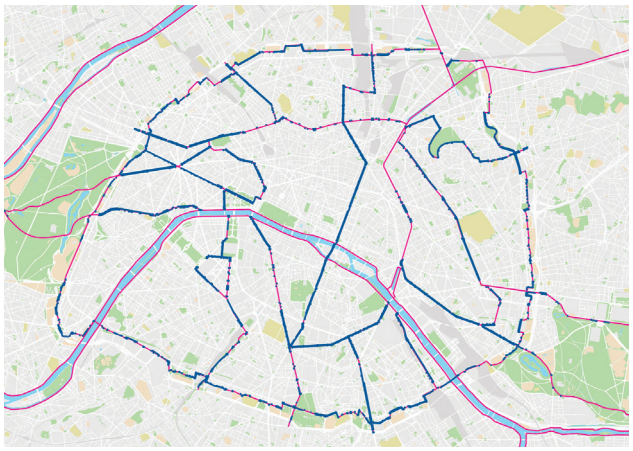

Ces photomontages illustrent la mixité des usages et des enjeux (flânerie, sport, biodiversité, infiltration des eaux de pluies…) en prenant appui sur trois typologies d'espaces (les trottoirs larges, les terre-pleins centraux et les voies de la ceinture verte) et en mettant en scène trois niveaux d'interventions possibles (du plus «léger» au plus «lourd»).

Les principes fondamentaux sont :

- Organiser les agrès dans la « bande active » ;
- Compléter l'offre en fontaines à boire ;
- Développer une signalétique « discrète » (peinture au sol, jalonnement, informations).

Boulevard Arago (13e arr.)

83
JCDecaux
CHANEL
COCO MADE

© Apur

83
JCDecaux
CHANEL
COCO MADE
100 m

© Apur

Illustration des aménagements sur un terre-plein

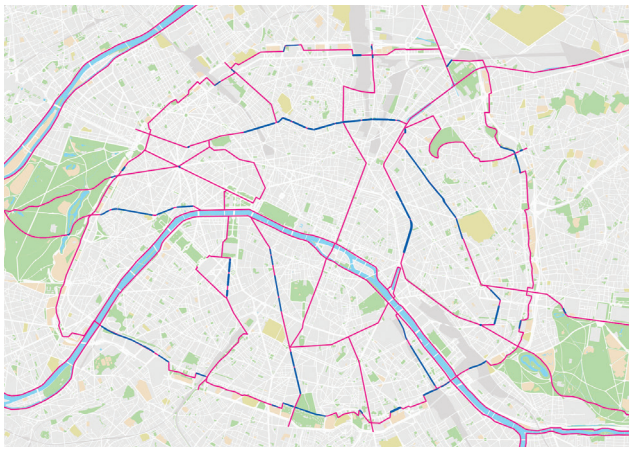

Ces photomontages illustrent la mixité des usages et des enjeux (flânerie, sport, biodiversité, infiltration des eaux de pluies…) en prenant appuis sur trois typologies d'espaces (les trottoirs larges, les terre-pleins centraux et les voies de la ceinture verte) et en mettant en scène trois niveaux d'interventions possibles (du plus «léger» au plus «lourd»).

Les principes fondamentaux sont :

- Organiser les agrès dans la « bande active » ;
- Compléter l'offre en fontaines à boire ;
- Utiliser les sols (peinture, signalétique, informations) ;
- S'appuyer sur les ouvrages existants pour développer des activités spécifiques (street danse sous le métro aérien par exemple) ;
- Désimperméabiliser les sols et favoriser la biodiversité ;
- Supprimer le stationnement lorsqu'il existe.

Boulevard de Ménilmontant (11e arr. / 20e arr.)

© Apur

© Apur

Illustration des aménagements sur les voies de la ceinture verte

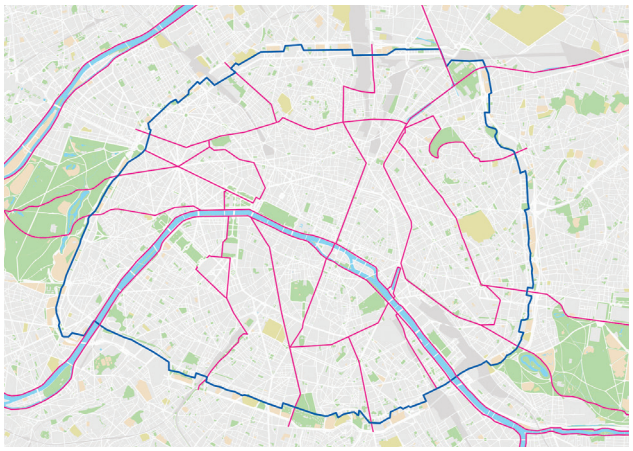

Ces photomontages illustrent la mixité des usages et des enjeux (flânerie, sport, biodiversité, infiltration des eaux de pluies…) en prenant appuis sur trois typologies d'espaces (les trottoirs larges, les terre-pleins centraux et les voies de la ceinture verte) et en mettant en scène trois niveaux d'interventions possibles (du plus «léger» au plus «lourd»).

Les principes fondamentaux sont :

- Réduire la place de la voiture (réduction de la chaussée, réduction du stationnement de surface) ;
- Elargir le trottoir donnant accès aux équipements sportifs ;
- Ouvrir les parcs sportifs et mutualiser les équipements ;
- Ponctuer le parcours d'agrès et de signalétique adaptée ;
- Compléter l'offre en fontaines à boire ;
- Créer une piste sportive sur sol souple et poreux (stabilisé, terre battue par exemple) ;
- Désimperméabiliser les sols ;
- Favoriser la biodiversité.

Rue Louis Lumière (20e arr.)

© Apur

© Apur

Exemples de leviers mobilisables

Les parcours sportifs ne forment pas un projet de plus, se superposant à l'ensemble des projets de la ville, mais une stratégie pour développer plus d'usages et enrichir les projets en cours. La cartographie ci-dessous illustre les tronçons de parcours sportifs s'articulant avec le plan vélo et avec les différents projets urbains connus sur le territoire. Ces parcours sportifs s'articuleront également avec le plan piéton, les chemins de la nature, les parcours fraîcheur et les évolutions des déplacements dans la capitale. Ils ont vocation à se relier avec des parcours développés par les communes riveraines.

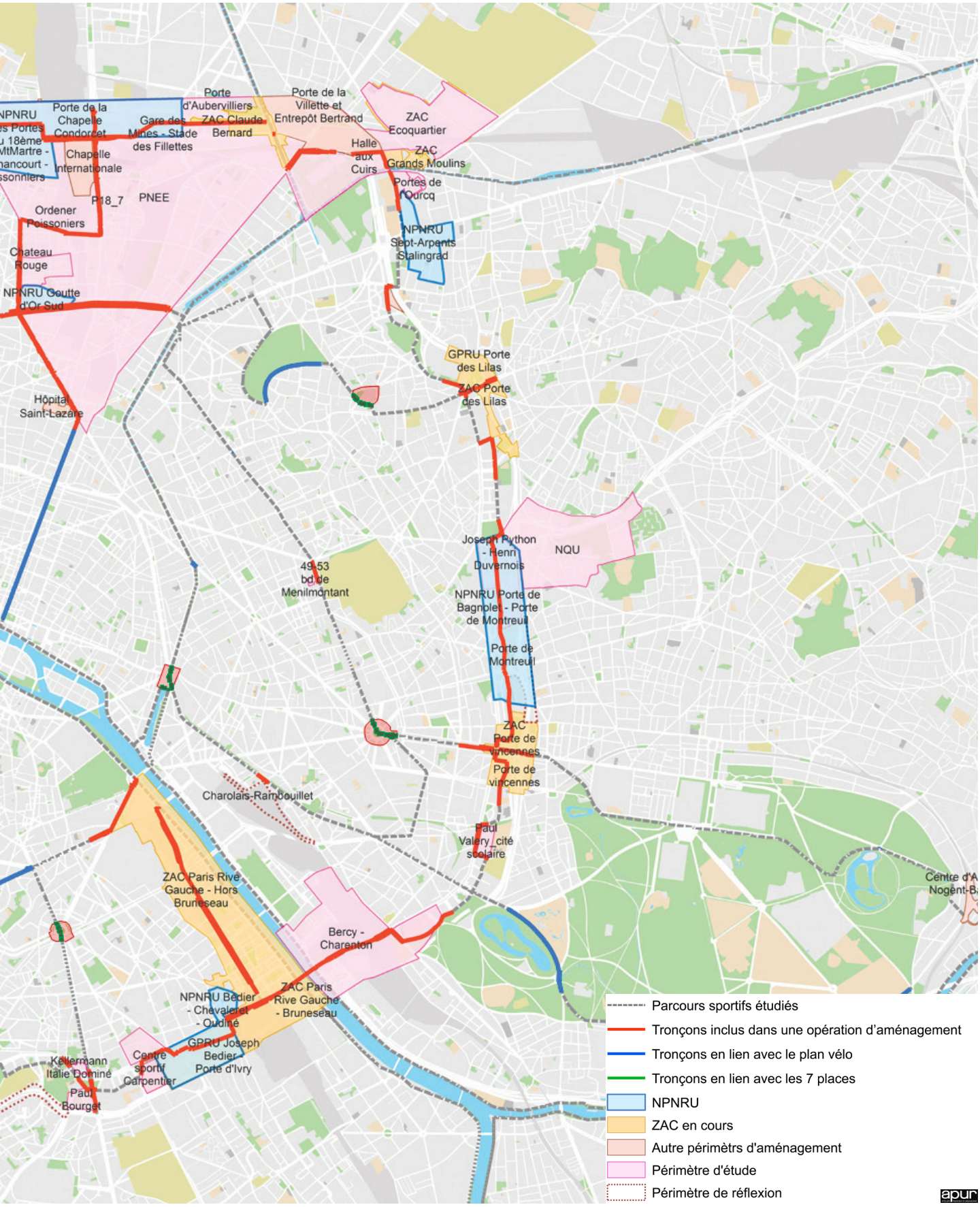
Porte de la Chapelle Condorcet
Gare des Mines - Stade des Fillettes
Porte d'Aubervilliers
ZAC Claude Bernard
Porte de la Villette et Entrepôt Bertrand
ZAC Ecoquartier
Halle aux Cuirs
ZAC Grands Moulins
Portes de l'Ourcq
Chapelle Internationale
P18_7
PNEE
Ordener Poissoniers
Chateau Rouge
NPNRU Goutte d'Or Sud
NPNRU Sept-Arpents Stalingrad
GPRU Porte des Lilas
ZAC Porte des Lilas
Hôpital Saint-Lazare
Joseph Python - Henri Duvernois
NQU
49-53 bd de Menilmontant
NPNRU Porte de Bagnolet - Porte de Montreuil
Porte de Montreuil
ZAC Porte de vincennes
Porte de vincennes
Charolais-Rambouillet
Paul Valery_cité scolaire
ZAC Paris Rive Gauche - Hors Bruneseau
Bercy - Charenton
ZAC Paris Rive Gauche - Bruneseau
NPNRU Bedier - Chevaleret - Oudiné
GPRU Joseph Bedier Porte d'Ivry
Centre sportif Carpentier
Kellermann Italie Dominé
Paul Bourget
Parcours sportifs étudiés
Tronçons inclus dans une opération d'aménagement
Tronçons en lien avec le plan vélo
Tronçons en lien avec les 7 places
NPNRU
ZAC en cours
Autre périmètrs d'aménagement
Périmètre d'étude
Périmètre de réflexion

3.2 - Les parcours de proximité

Les parcours sportifs, tels qu'ils sont abordés dans la partie précédente, rassemblent les espaces publics les plus propices à l'accueil d'activités sportives, et identifient de grands parcours à travers la ville pour relier les équipements existants : grands terrains de sports, gymnases, terrains multi-sports (city-stadiums) et espaces verts.

L'armature principale peut être complétée par une multitude de micro parcours, à l'échelle locale.

Le principe de parcours sportif est un aménagement léger, intégré dans la ville, basé sur une signalétique verticale et/ou horizontale et, ponctuellement, un revêtement de sol spécifique. Cette nouvelle signalétique devra s'accompagner d'une réflexion sur la lisibilité de l'espace public.

Les parcours accueillent les pratiques telles que la marche, la course à pied ou l'apprentissage du roller. Ils sont ponctués d'un ensemble d'agrès formant un vaste « parcours sportif urbain » accessible et appropriable par tous (nouveaux mobiliers polyvalents, réseau de fontaine à boire, bornes wi-fi, prises usb, etc.).

Ces parcours sont complétés par l'aménagement de lieux singuliers accueillant des activités nécessitant un espace circonscrit (danse urbaine, escalade, work-out, piste de vitesse, bike-polo, golf urbain, etc.).

3.2.1 Les places et placettes

Les 547 places et placettes parisiennes offrent un espace large, souvent surdimensionné pour le trafic routier. Une requalification, même légère, de ces espaces permettrait de les équiper pour un meilleur partage des usages et en faveur de la pratique du sport notamment.

Actions

- Etudier localement l'installation d'un mobilier polyvalent et/ou d'équipement sportifs spécifiques (glisse, danse, jeux de ballon…).

© Apur

Place Pinel (13e arr.)

© Apur

Place Farhat Hached (13e arr.)

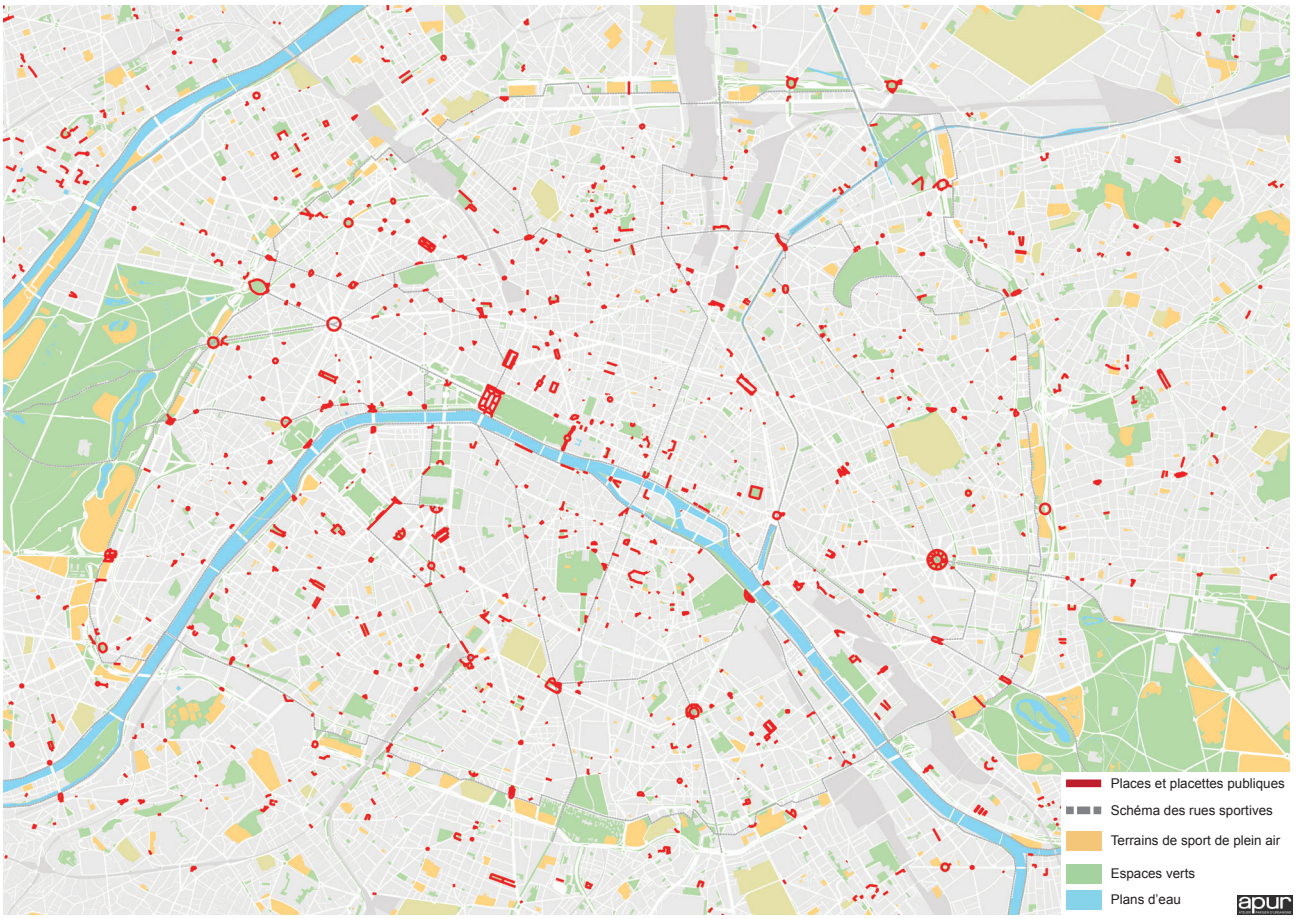

3.2.2 Les rues en pente

Les rues en pentes sont à la fois un élément de parcours et un agrès en soi. Elles permettent d'augmenter l'intensité des exercices pour les marcheurs et les coureurs et offrent un terrain de glisse idéal pour les rollers, skates et trottinettes.
La cartographie de ces rues indique qu'elles sont souvent à proximité des parcours esquissés dans cette étude. Sans être directement intégrées aux parcours, elles offrent de nombreuses alternatives, à condition d'être clairement identifiées depuis les parcours.

Actions

- Signaler les rues en pente depuis les parcours sportifs ;
- Renseigner la « force de la pente et la longueur de la rue ;
- Mettre en place un marquage au sol indiquant les distance (pour les fractionnés en particulier).

© Apur

Rue du Léman (20e arr.)

© Apur - David Boureau

Rue Germain Pillon (18e arr.)

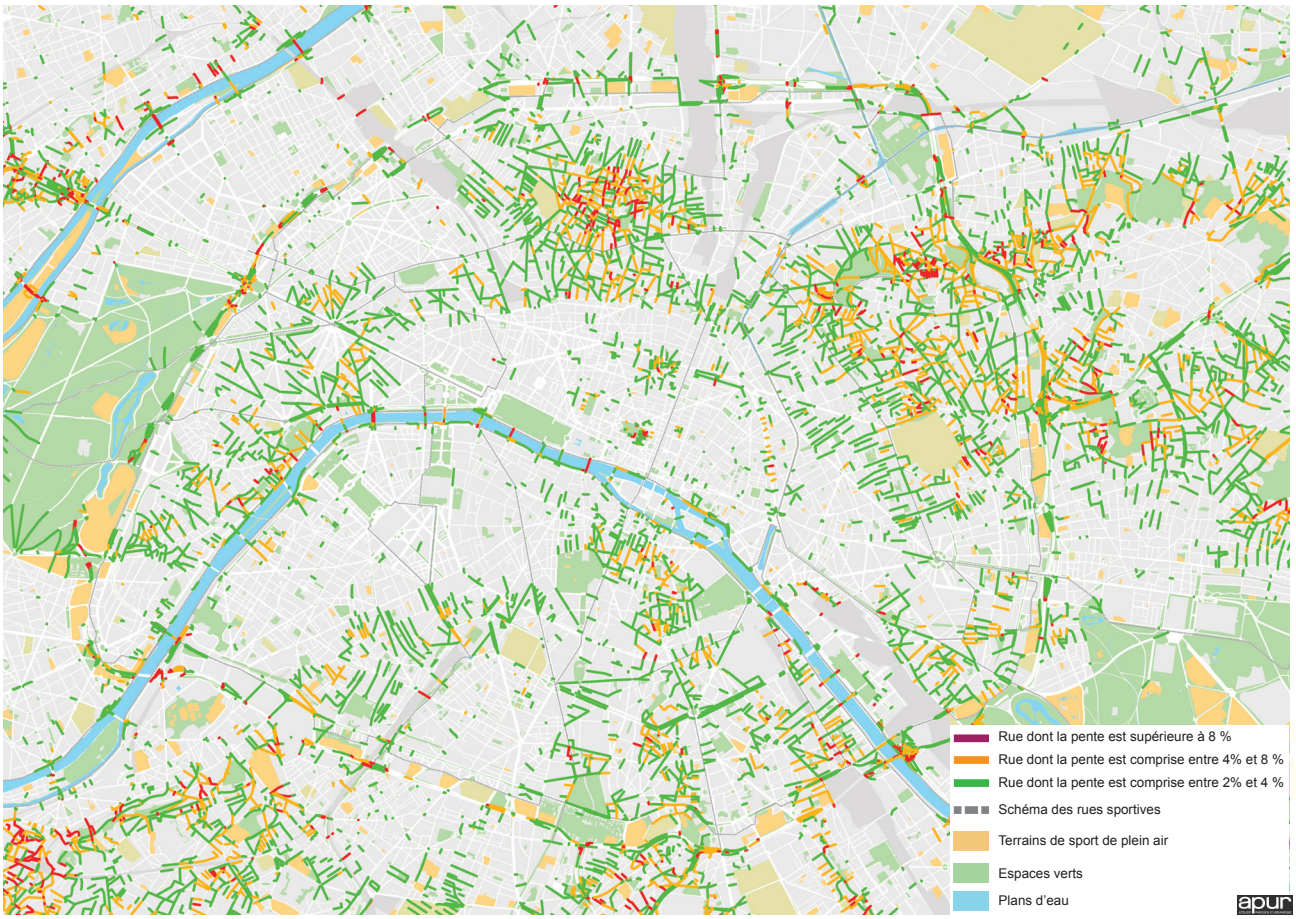

3.2.3 Les escaliers

Tout comme les rues en pente, les 464 escaliers recensés sont des éléments de parcours et des agrès déjà disponibles sur l'espace public parisien.
La cartographie des escaliers parisiens montre que, tout comme les rues en pentes, ils sont très fréquemment à proximité des parcours esquissés dans cette étude. Sans être directement intégrés aux parcours, ils offrent de nombreuses alternatives, à condition d'être clairement identifiés depuis ces parcours.

Actions

- Signaler les escaliers depuis les parcours sportifs ;
- Renseigner le nombre de marches ;
- Installer du mobilier d'étirement et de repos ainsi que des fontaines à boire à proximité des escaliers.

© Apur - David Boureau

Quai de Jemmapes (10e arr.)

© Apur

Rue André Barsacq (18e arr.)

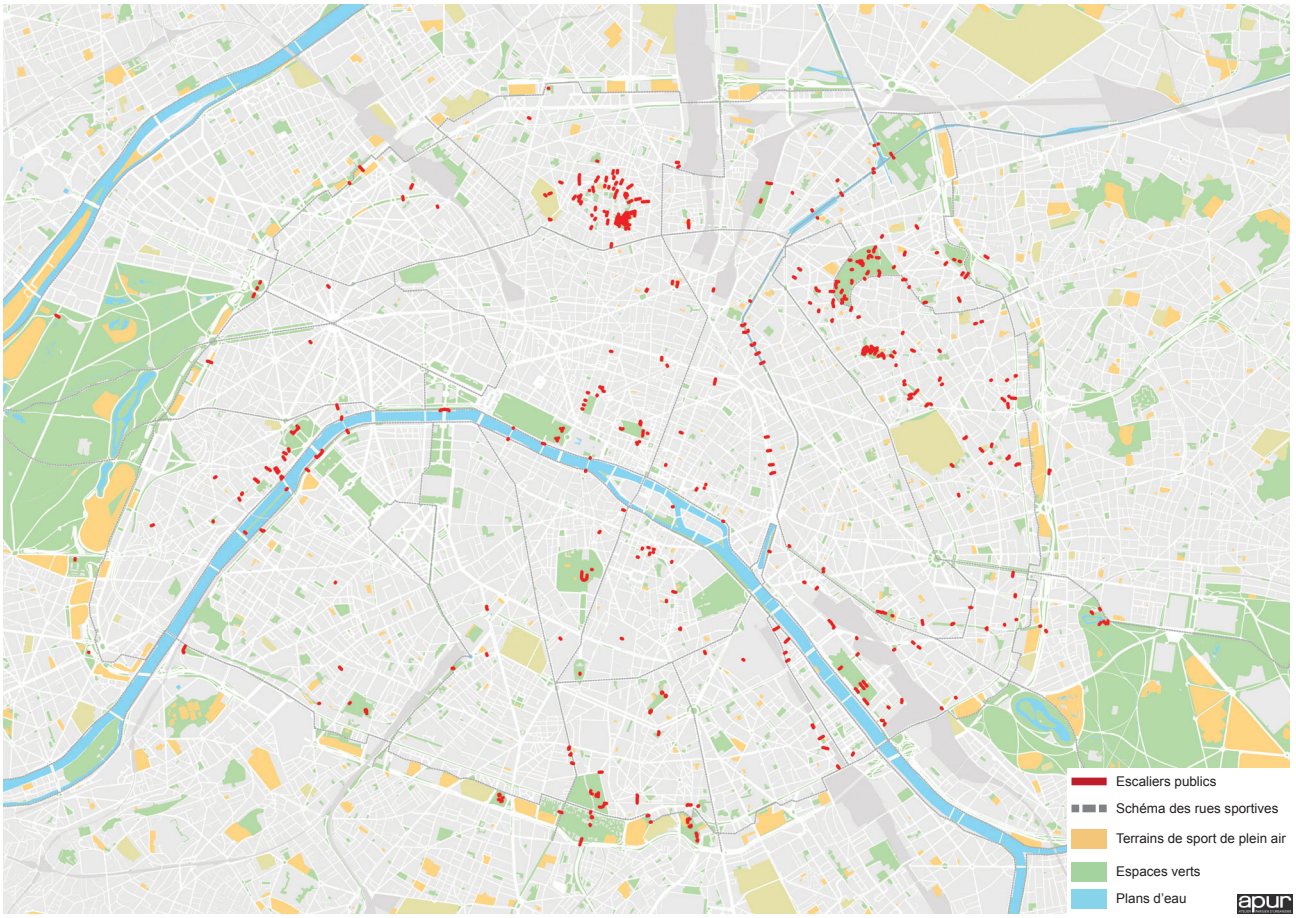

3.2.4 Les espaces sous ouvrages

Les espaces situés sous les 600 ponts et ouvrages parisiens, sont souvent dépréciés et peu aménagés. Ils offrent cependant des qualités propices au développement de certaines activités sportives.
Un espace couvert dans l'espace public est à l'abris de la pluie, il offre une luminosité particulière et une sonorité également unique. De plus, l'ouvrage offre des surfaces verticales qui sont autant de supports propices à l'accrochage d'équipements.
Sur les berges de Seine rive gauche, les « douches sonores » sous le pont de la Concorde sont un avant-goût de ce que pourrait être un espace dédié à la danse urbaine, avec en complément l'aménagement de surfaces miroitantes.
Les aménagements sous le pont de Grenelle, sur l'Ile aux Cygnes, est un autre exemple de ce que peuvent devenir les espaces sous ouvrage à Paris (escalade, work-out, fitness).

Actions

- Signaler les ouvrages depuis les parcours sportifs ;
- Equiper ces espaces, selon leurs configurations, pour la danse, l'escalade, le work-out, la remise en forme, ...

© Apur
Boulevard du Général d'armée Jean Simon (13e arr.)

© Apur
Equipements sportifs de l'Ile aux Cygnes (16e arr.)

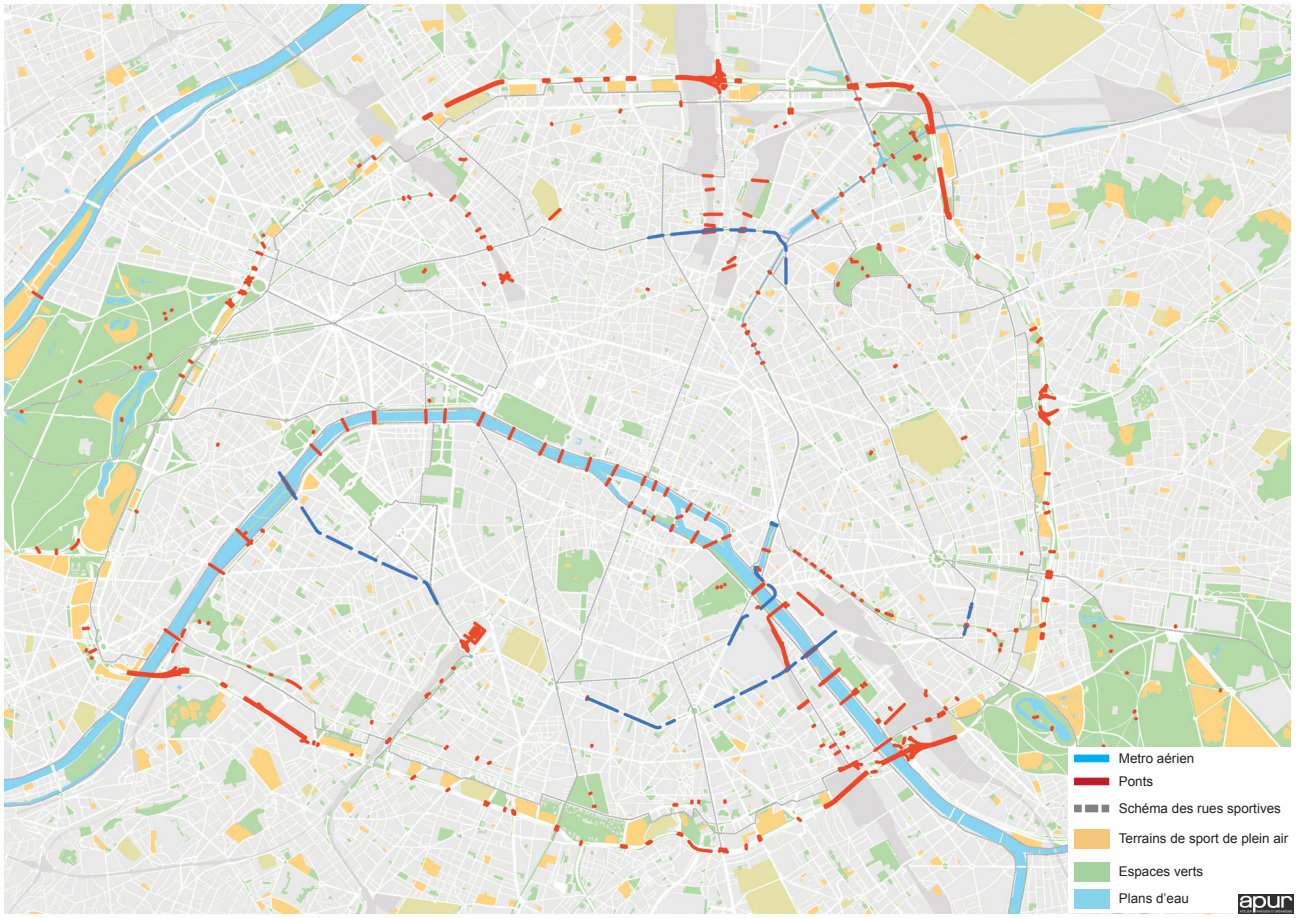

3.2.5 Les retraits d'alignements et murs pignons

Ces espaces singuliers dans l'espace public, liés aux 3200 murs pignons et retraits d'alignements, offrent des respirations qui attirent souvent les pratiques sportives et de loisirs telles que les jeux de balles, les jeux d'enfants, la danse urbaine, la glisse. Un aménagement de ces espaces, même léger (peinture au sol, surface miroitante...), permettrait de renforcer considérablement l'offre sportive dans des secteurs à priori peu propices (trottoirs étroits, forte sollicitation, etc.)
Ces espaces sont de forme et de nature diverses, seule une étude au cas par cas permettra de définir la faisabilité exacte de chaque site.

Actions

- Etudier localement l'installation d'un mobilier polyvalent et/ou d'équipement sportifs spécifiques (glisse, danse, jeux de ballon...).

© Apur

Rue du Cloître de Saint Merri (4e arr.)

© Apur

Rue des Archives (4e arr.)

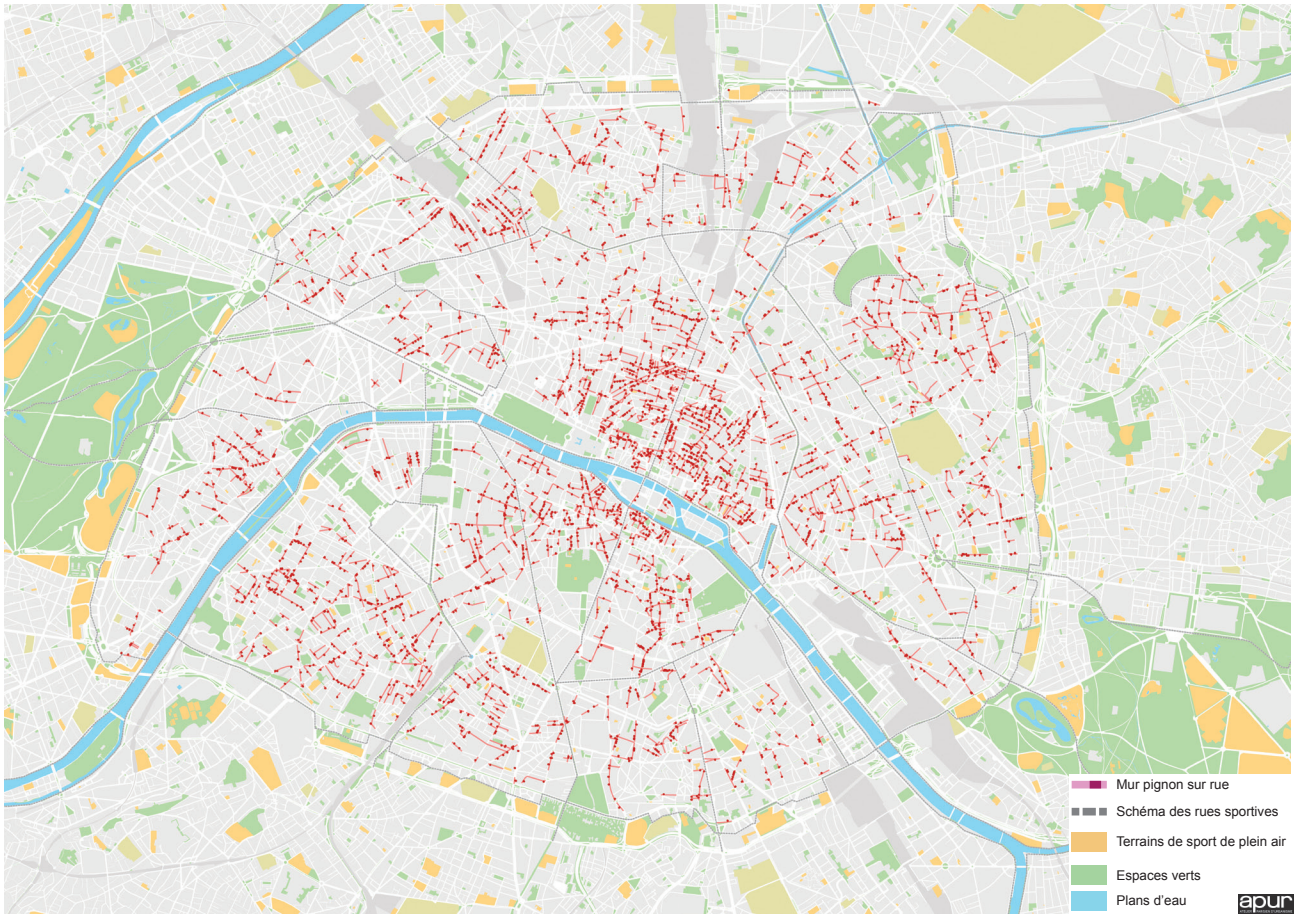

3.2.6 Les voies piétonnes, zones de rencontres et zones 30

Pour compléter ce maillage, les rues situées en zones 30, qui favorisent la cohabitation entre les différents usagers de la voirie et les rues situées dans les 22 zones de rencontre, qui donnent la priorité aux piétons, ainsi que les 148 voies piétonnes, forment un ensemble de voies favorables à la pratique du sport sur l'espace public.
Ces voies n'ayant, pour la plupart, pas de trottoirs larges, la pratique du sport se fait donc de manière opportuniste, tant sur le trottoir que sur la chaussée.
Ces rues sont, pour certaines d'entre-elles, déjà empruntées par les sportifs, que ce soit dans leurs parcours depuis leur domicile ou dans le cadre de « joggings touristiques », qui est une activité en plein essor dans la capitale.

Actions

- Installer une signalétique spécifique horizontale et verticale pour orienter ;
- Jalonner les parcours de fontaines à boire ;
- Etudier localement l'installation d'un mobilier polyvalent.

© Apur

Passage Gambetta (20e arr.)

© Apur

Rue Charles Robin (10e arr.)

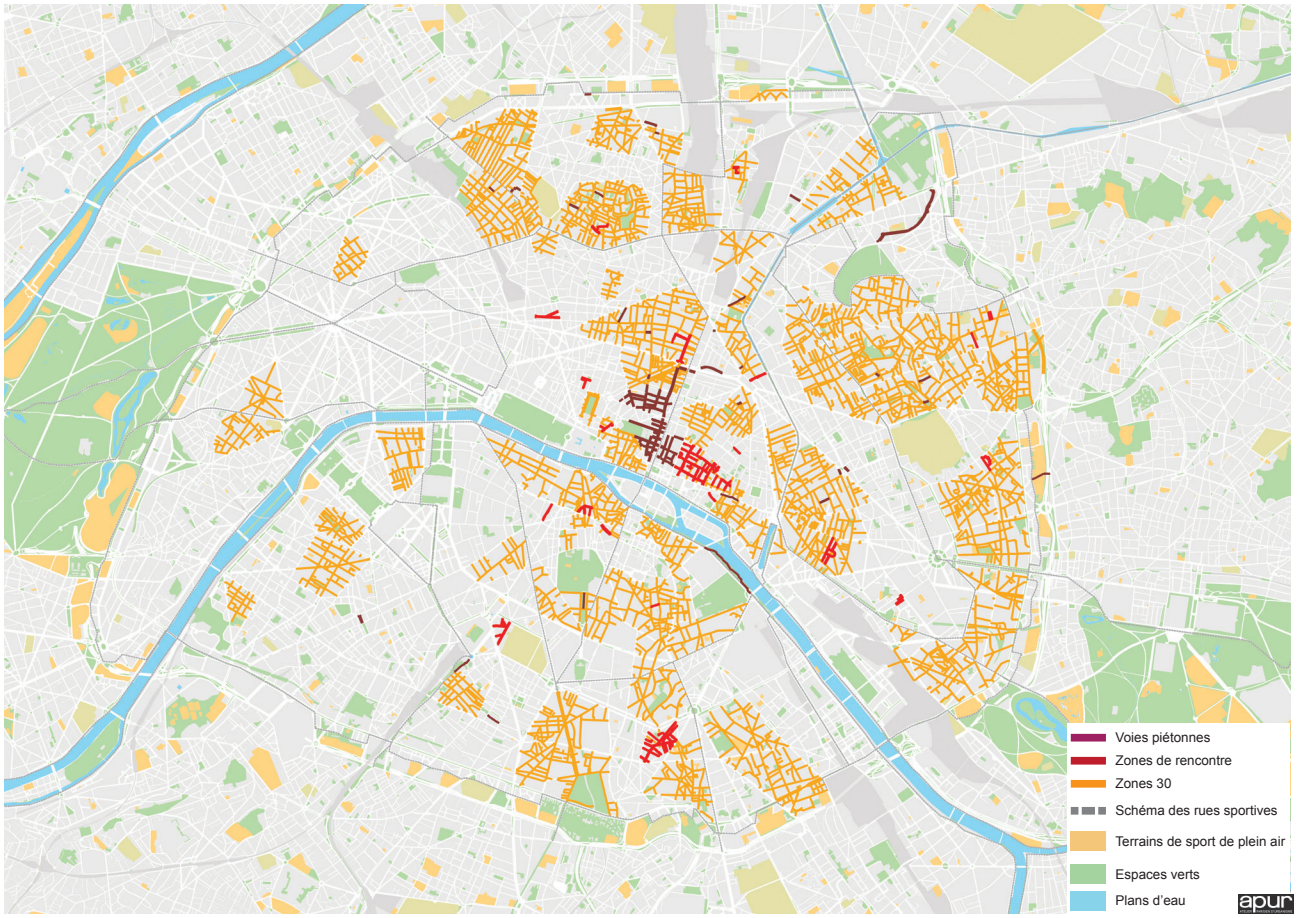

Potentiel pour un parcours de proximité - 1,2,3 et 4e arrondissement

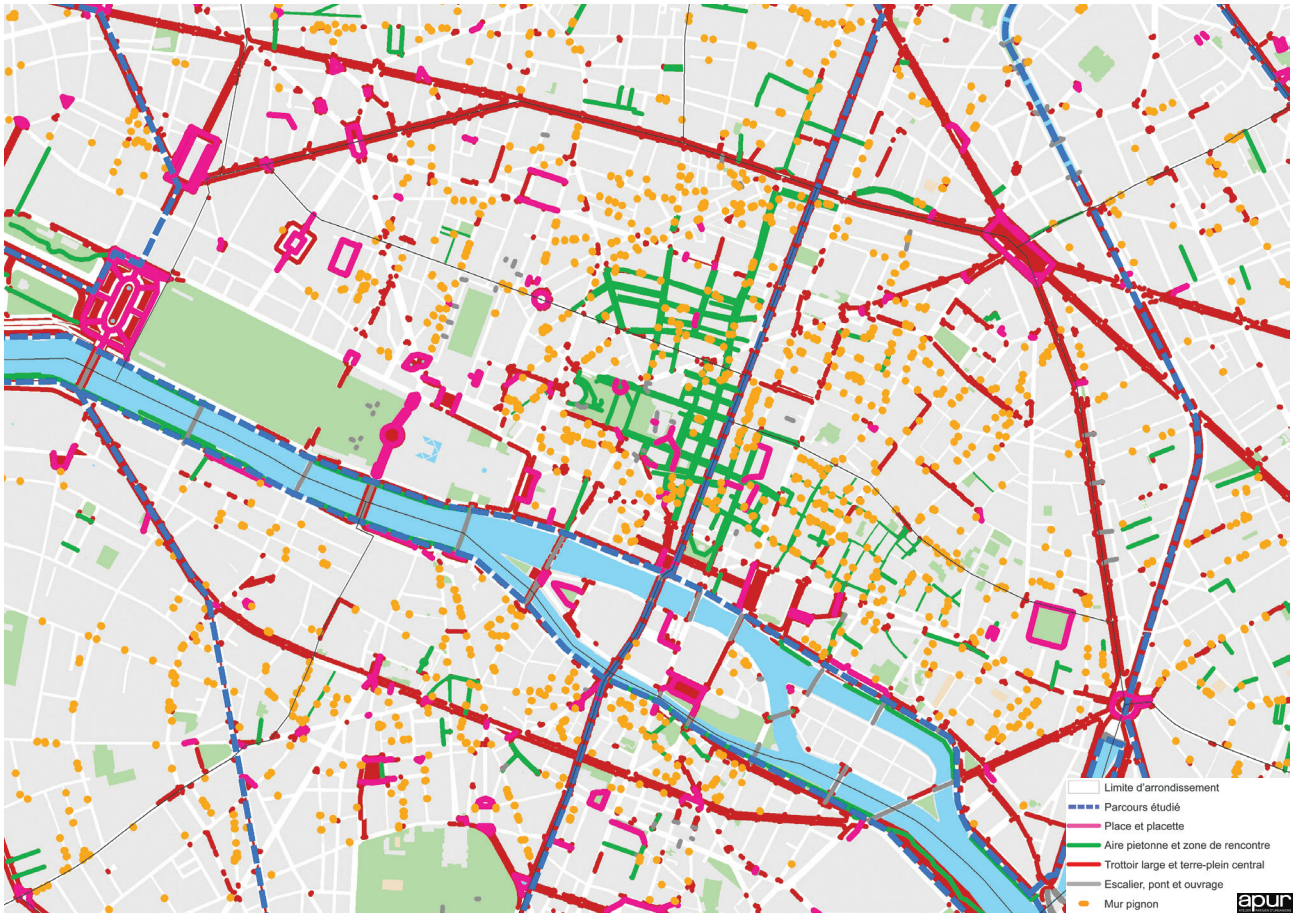

Potentiel pour un parcours de proximité - 13e arrondissement

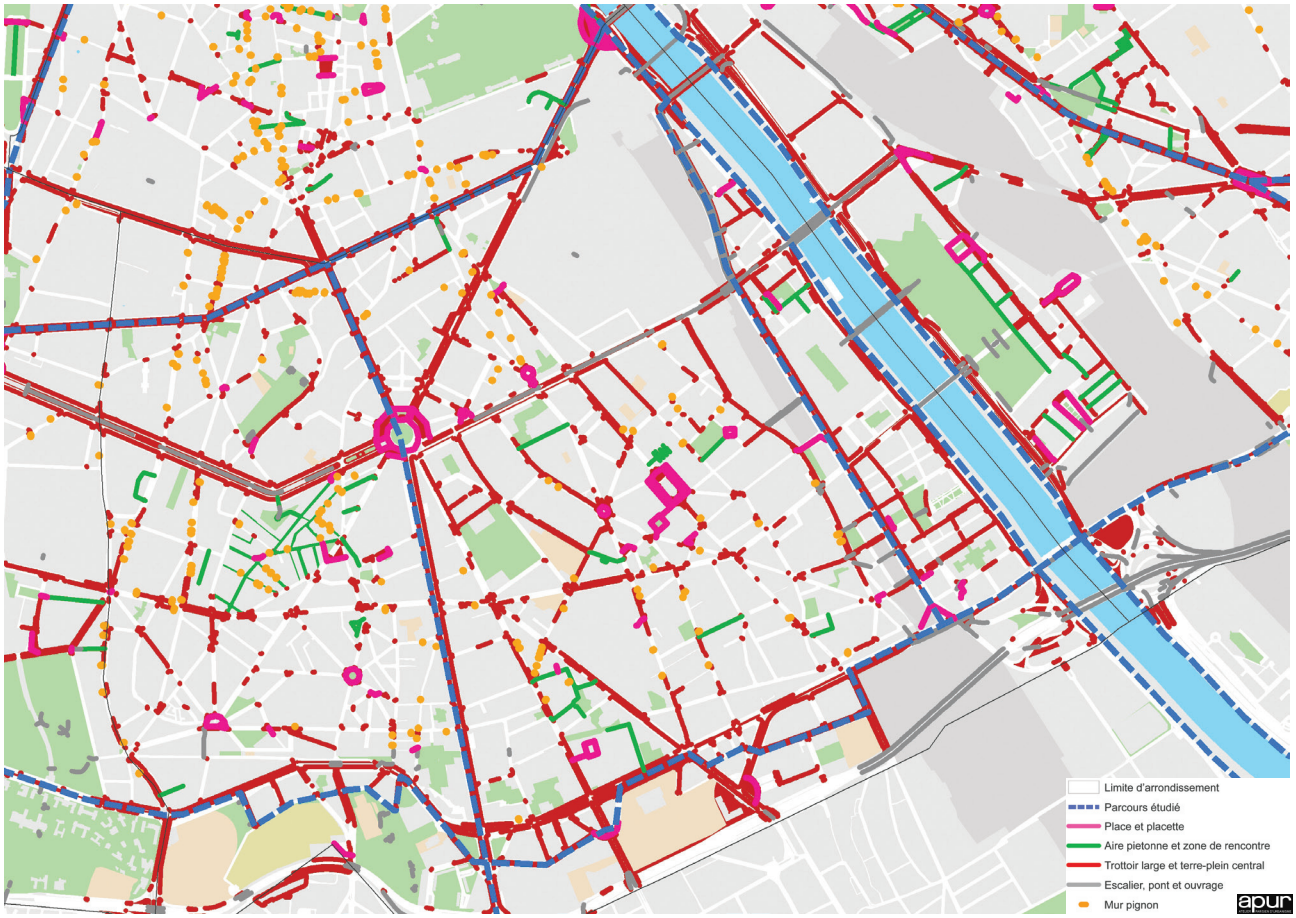

Rue de la glisse, rue Léon Cladel (2e arr.)

© Apur - David Boureau

4/ Propositions pour un équipement sportif en accès libre à moins de 5 minutes de marche sur le territoire parisien

Proposition 1 : Un équipement sportif en accès libre accessible à moins de 5 minutes sur le tout le territoire parisien en journée :

L'analyse cartographique de la desserte à 5 minutes de marche de l'ensemble des agrès, équipements sportifs de plein air et espaces verts à Paris, à l'heure d'ouverture des parcs et jardins, révèle une couverture existante déjà bien constituée. Le maillage des parcs et jardins de Paris ouverts en journée complète utilement l'offre existante sur l'espace public. Les zones de carences identifiées se situent essentiellement dans les 5e, 7e, 8e, 10e, 13e et16e arr.

L'installation complémentaire de 27 agrès dans les zones de carence permettraient l'accès effectif à un équipement sportif en accès libre à moins de 5 minutes sur le tout le territoire parisien

L'offre actuelle accessible en journée

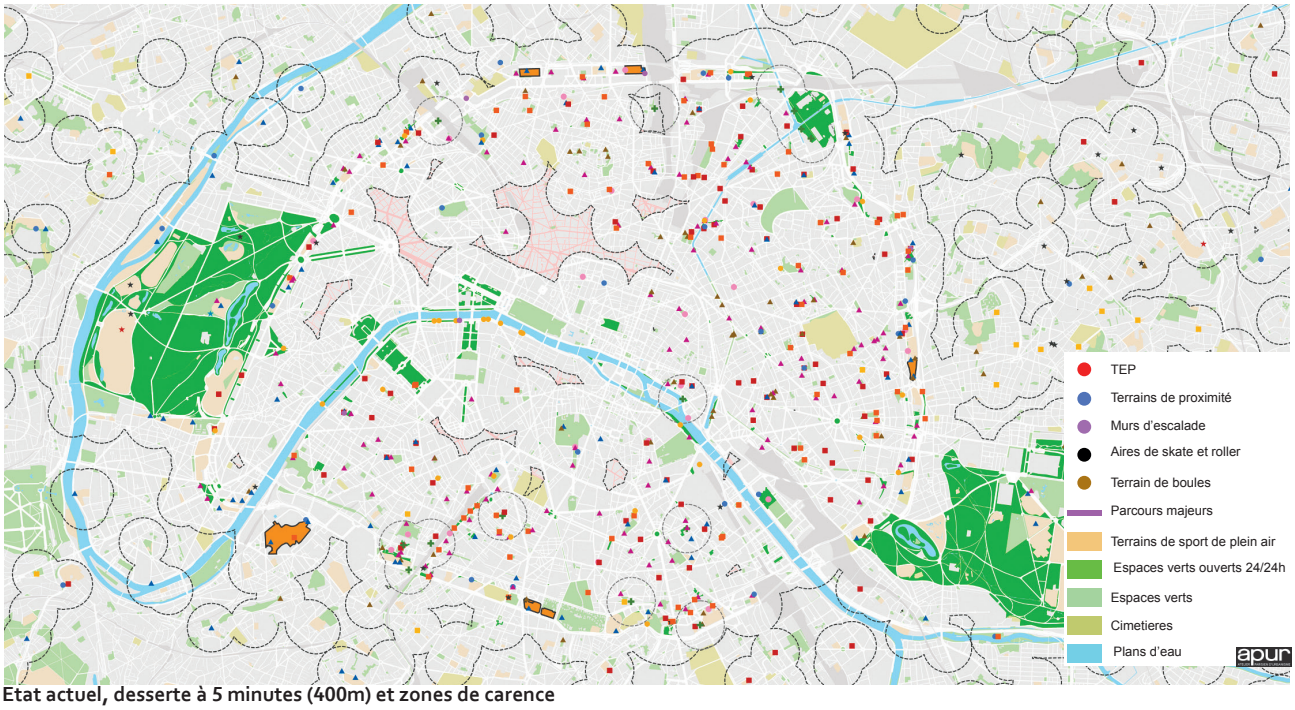

Etat actuel, desserte à 5 minutes (400m) et zones de carence

L'offre actuelle complétée de 27 agrès

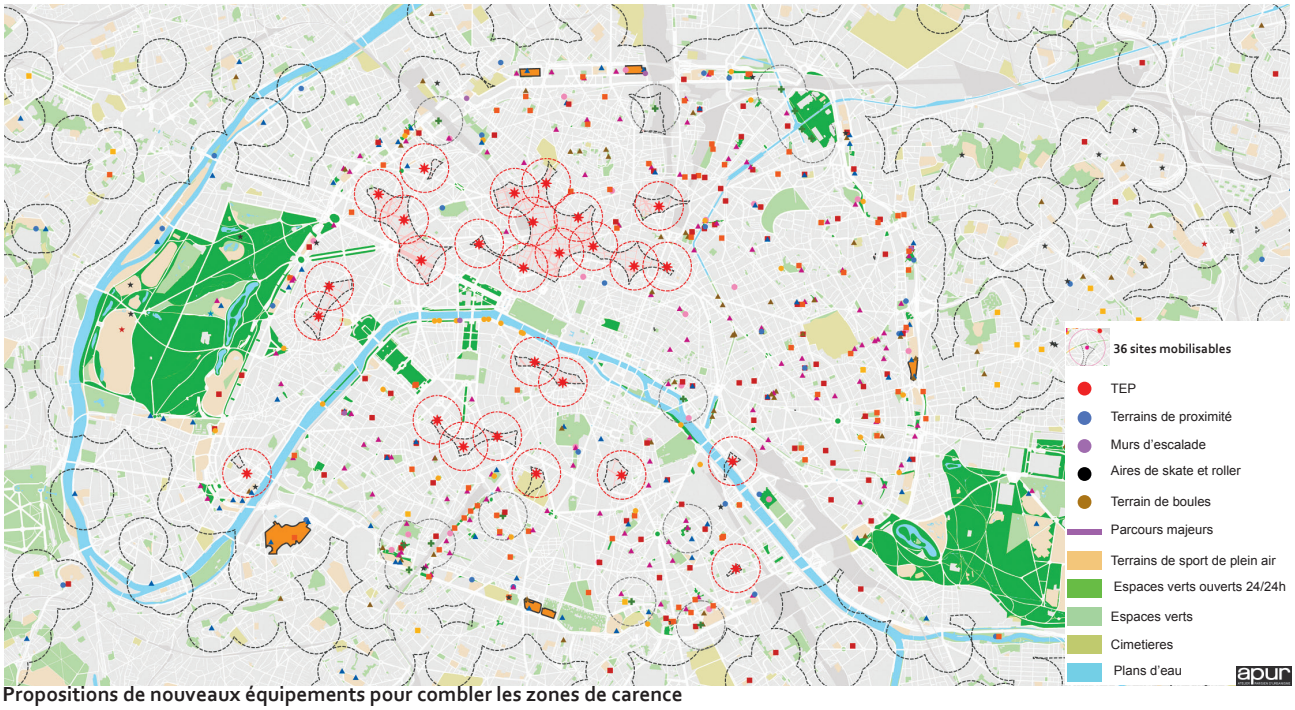

Propositions de nouveaux équipements pour combler les zones de carence

Proposition 2 : Un équipement sportif en accès libre accessible à moins de 5 minutes sur le tout le territoire parisien 24/24 h :

L'exclusion des parcs et jardins ouverts exclusivement la journée réduit la couverture du territoire parisien et révèle des carences plus importantes, réparties sur l'ensemble du territoire. L'installation complémentaire de 115 agrès devient nécessaire pour atteindre l'objectif d'une couverture totale de Paris.

L'offre actuelle accessible 24/24 h

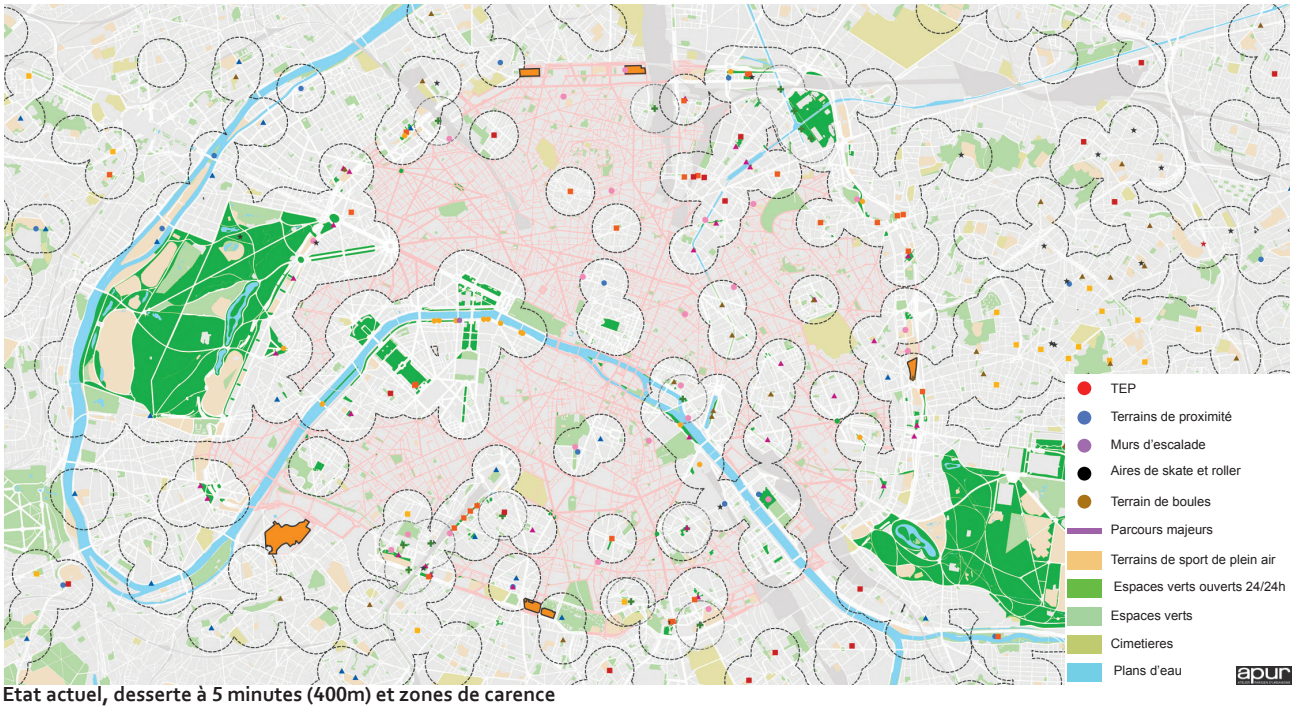

Etat actuel, desserte à 5 minutes (400m) et zones de carence

L'offre actuelle accessible 24/24 h complétée de 115 agrès

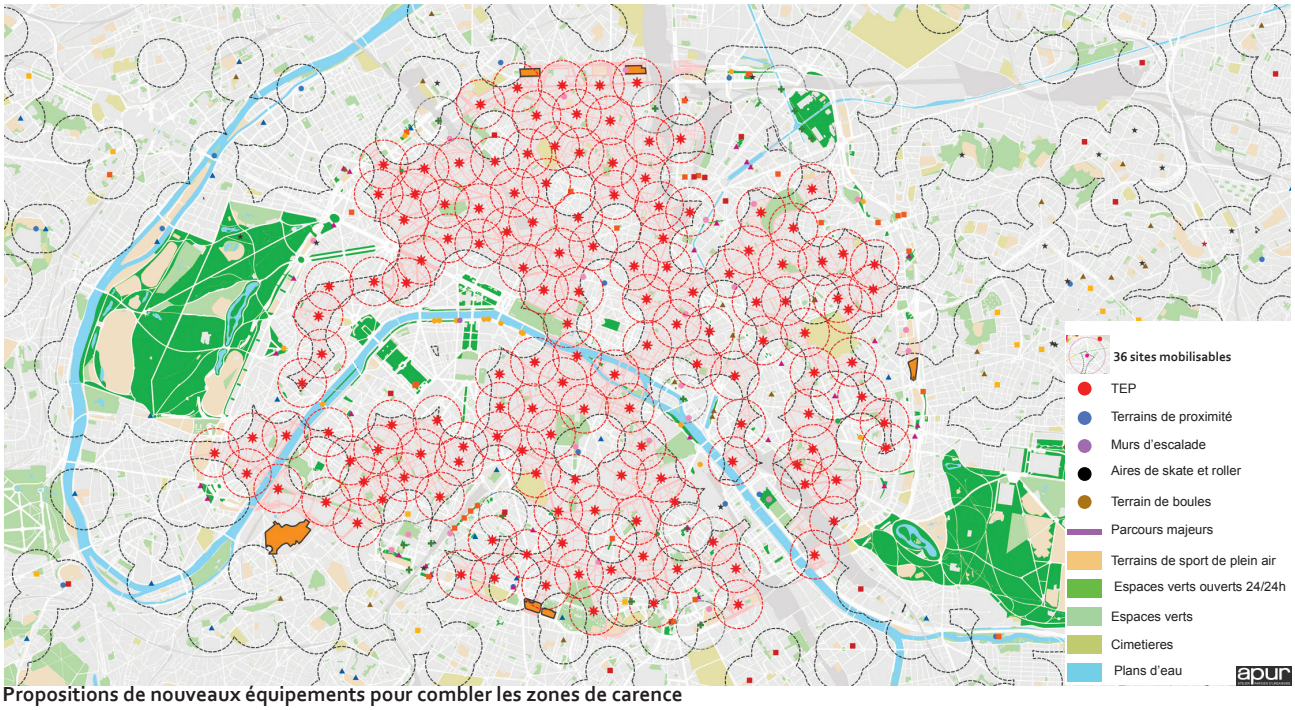

Propositions de nouveaux équipements pour combler les zones de carence

Proposition 3 : Mise en place combinée des parcours sportifs de plein air et de nouveaux agrès pour une accessibilité 24/24 h :
La mise en œuvre des parcours sportifs peut contribuer à l'objectif émis en proposition 2. Dans cette hypothèse, le nombre d'agrès en libre accès pourrait être réduit à 70.

L'offre actuelle accessible 24/24 h

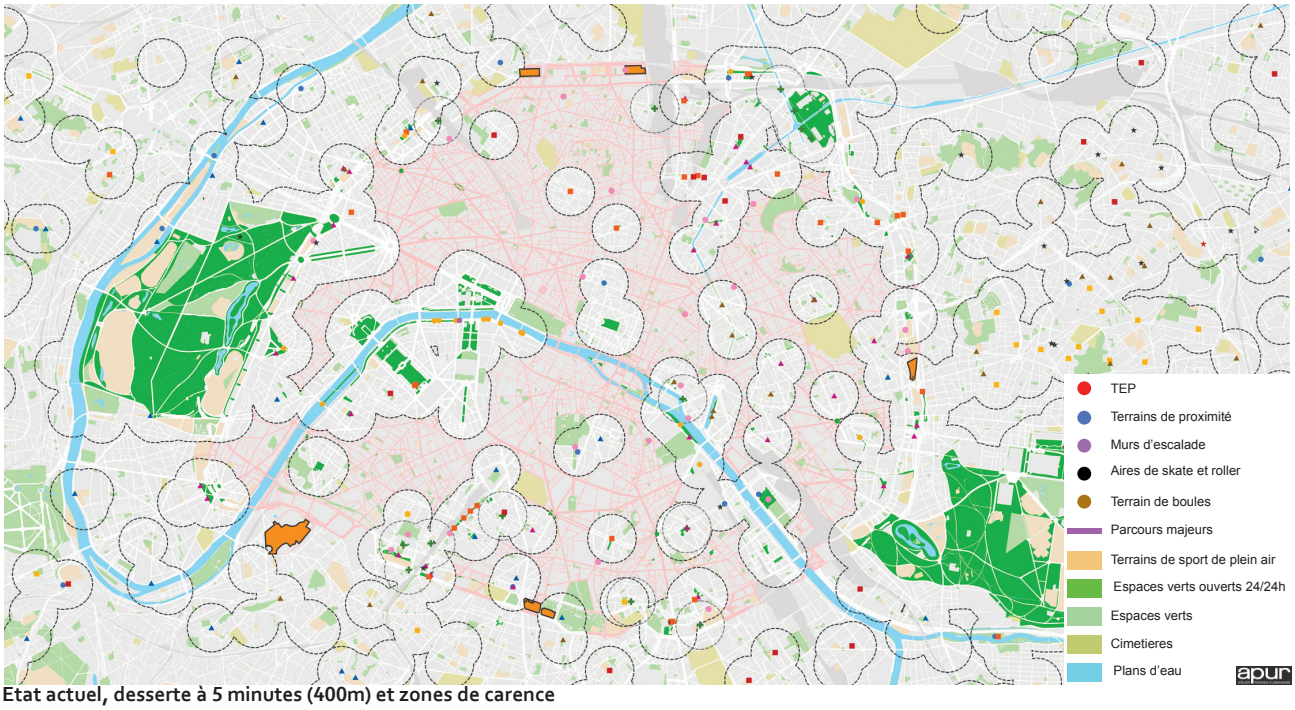

Etat actuel, desserte à 5 minutes (400m) et zones de carence

L'offre actuelle accessible 24/24 h complétée par les parcours sportifs et 70 agrès

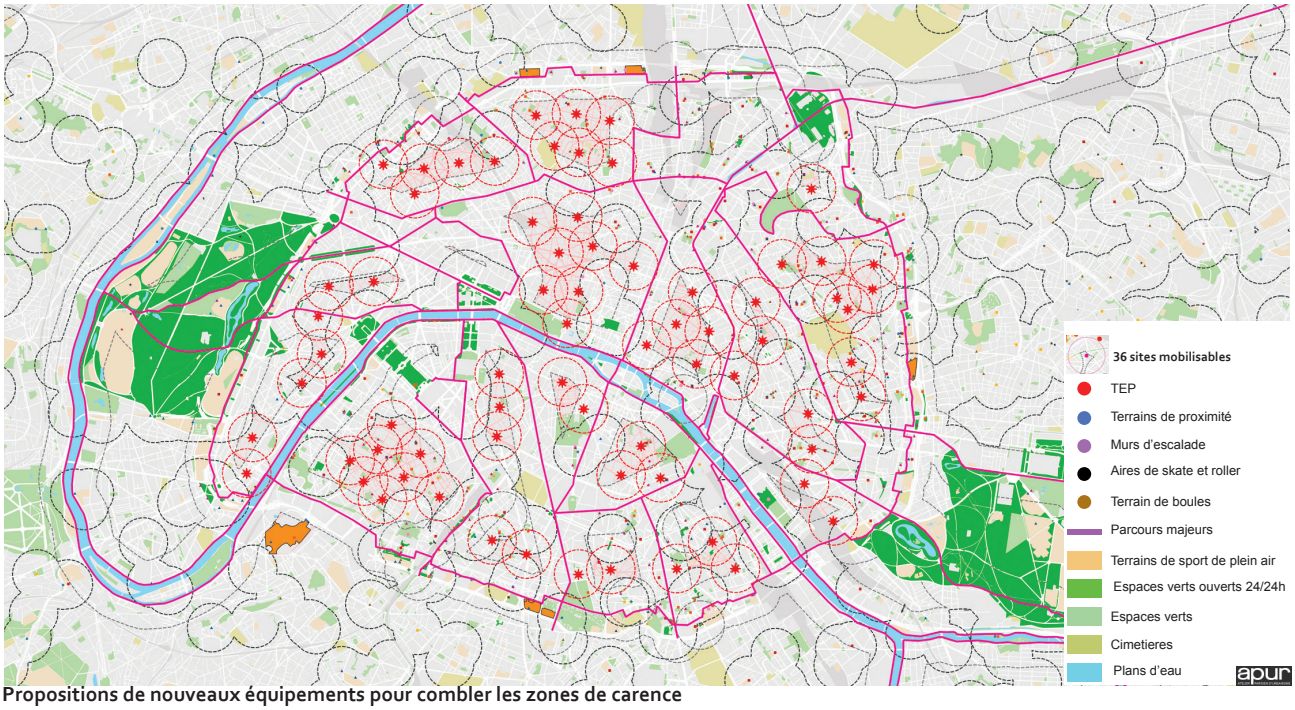

Propositions de nouveaux équipements pour combler les zones de carence

5/ Boite à outils

Constituer une identité visuelle

Les parcours sportifs doivent s'inscrire dans l'espace public parisien, être identifiables par les intéressés, sans être une gêne pour la vie courante (excès d'information, encombrement de l'espace). Une réflexion devra être menée pour développer une signalétique dédiée, une identité visuelle claire, garantissant un niveau d'information et de confort minimum pour accompagner tous les publics.
Cette signalétique devra permettre de baliser les parcours, de renseigner les agrès et leurs utilisations et indiquer les lieux de pratiques à proximité. Elle pourra être complétée par un ensemble numérique (application mobile et site internet dédié), renseignant des équipements et des parcours sportifs les plus proches, offrant des conseils sur les pratiques et mettant en réseau les pratiquants.

© Apur
Signalétique sportive, Tempelhof, Berlin

© Apur
Eléments jalonnant les parcours touristiques de Marseille

© Apur
Une signalétique horizontale quartier Masséna (13e arr.)

© Apur

© Apur

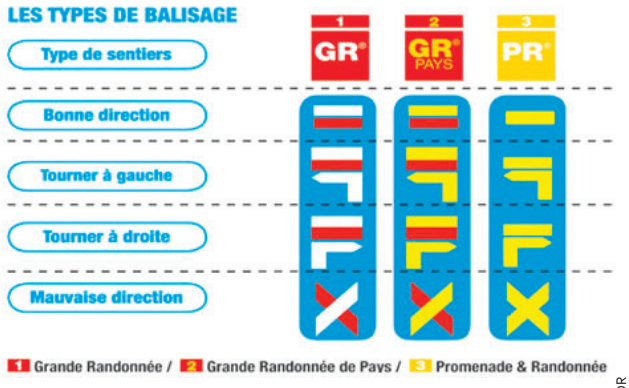

DR
Balisage des chemins de randonnée

© Apur
Nouvelle signalétique parisienne à destination des cyclistes

Définir le mobilier d'accompagnement minimum

Les parcours sportifs devront offrir un niveau de confort minimum pour tous, être jalonnés de points d'eau potable en accès libre et d'un mobilier polyvalent permettant aux sportifs de se regrouper, de s'échauffer et de se reposer après l'effort.
Ces éléments de mobilier devront être pensés pour servir également les usages de la vie quotidienne, garantissant leur bonne appropriation et leur pérennité dans le temps.

©Apur
Fontaine Arceau

©Emile Luider Innerfrance
Fontaine Totem

©Emile Luider Innerfrance
Borne Fontaine

©Apur
Fontaine Wallace

© Blocpark
Blocparc, cours de Vincennes (12e arr.)

© Apur
Mobilier polyvalent (assise, pique-nique et banc de musculation), Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

© Apur
Estrades et gradins en bois, Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

© Apur
Gradins en bois dans le Park am Gleisdreieck, Berlin

Composer les parcours pour la plus grande mixité des usages et des usagers

Sur le linéaire des parcours sportifs, des séquences d'entrainement pourront être développées, à l'image du parcours 2,3 km installé sur les Berges de Seine Rive Gauche. Ces parcours ne devront pas être exclusifs, ils pourront à ce titre intégrer des espaces de jeux et de détente.

© Apur - David Boureau

Jeux peints au sol, Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

© Apur

Rue sportive à proximité d'une école, Hambourg

© Apur

Mini but de jeux, La Défense

© Apur

Agrès de fitness, square Tino Risso (4e arr.)

© Apur

Balançoires sur l'espace public à Neustadt, Hambourg

© Apur

Agrès de fitness, Berges de Seine Rive Gauche (7e arr.)

Ponctuer les parcours par des programmes exceptionnels

Dans les secteurs peu équipés, l'aménagement de lieux singuliers (parvis, dalles, contre-allées, etc.) pourra permettre de développer de nouvelles activités physiques : danse urbaine, glisse, escalade, work-out, piste de vitesse, bike-polo, golf urbain ; et de compléter l'offre de terrains de jeux de ballons (city-stades, street basket, foot five...) par exemple.
La présence ponctuelle de « sport truck» ou de ZZZ container pour des services complémentaires tels que vestiaires, points information ou ateliers (rencontre, réparation vélo ...) pourra également être étudiée.

© Apur
Superkilen, Copenhague

© Apur
ZZZ container utilisé par Eau de Paris, sur l'avenue de France, 13e arr.

© Apur
Mobilier polyvalent, place de la république (11e arr.)

© Apur
Aire de jeux, Park am Gleisdreieck, Berlin

© Apur
La Défense

© Apur
Terrain de pétanque, Hafencity, Hambourg

Principes d'organisation d'un parcours sportif sur l'espace public parisien

Invariants

Les éléments invariants constinuent l'identité des parcours et en assurent le niveau de confort minimum.

Signalétique des parcours :
- Identité visuelle, repères, fil conducteur
- Jalonnement, distances métrique
- Traversée des carrefours
- Information sur les pratiques
- Signalisation des équipements et situations singulières sur le parcours et à proximité.

Connectique :
- Relais WiFi / Flash code / Capteurs

Mobilier :
- Bancs existants ou nouveau mobilier multi-usage (repos, étirement, point de rendez-vous)
- Fontaines d'eau potable
- Sanisettes

Séquences

Les parcours accompagnent les sportifs à travers le tissu urbain, s'adaptant aux contextes et aux contraintes propres à chaque situations. Ils se composent essentiellement de deux séquences types, les séquences d'accompagnement (signalant le parcrous et apportant le confort minimum aux sportifs) et les séquences d'entrainement (apportant un niveau d'équipement supérieur)

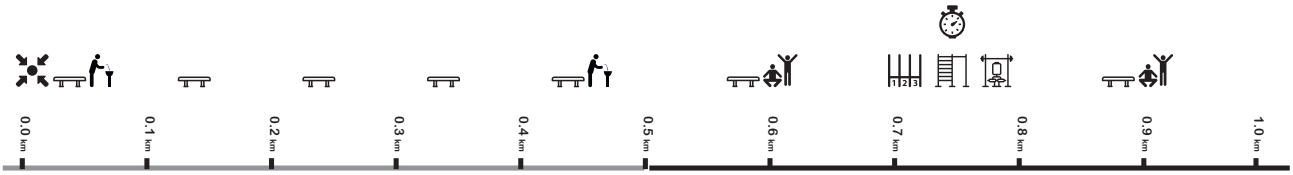

Séquence d'accompagnement **Séquence d'entrainement**

Eléments ponctuels

Eléments ponctuels sur les parcours
Les parcours sportifs sont jalonnés ponctuellements, lorsque les situations urbaines le permettent, d'équipements singuliers, permettant des pratiques diverses : danse, boxe, escalade, handisports…

Eléments ponctuels hors parcours
Les parcours relient directement ou indirectement une grande partie des installations sportives et des espaces verts parisiens, leur localisation est signalée aux sportifs depuis le parcours (signalisation matérielle et/ou immatérielle)

Eléments annexes aux parcours
Les parcours traversent ou cotoient des situations urbaines potentiellement interressantes pour les pratiques sportives (escaliers, rues en pentes, murs aveugle…) ces situations ainsi que des exemples de pratiques possibles sont signalés aux sportifs depuis le parcours (signalisation matérielle et/ou immatérielle)

Proposition pour un premier maillage de parcours sportifs parisiens

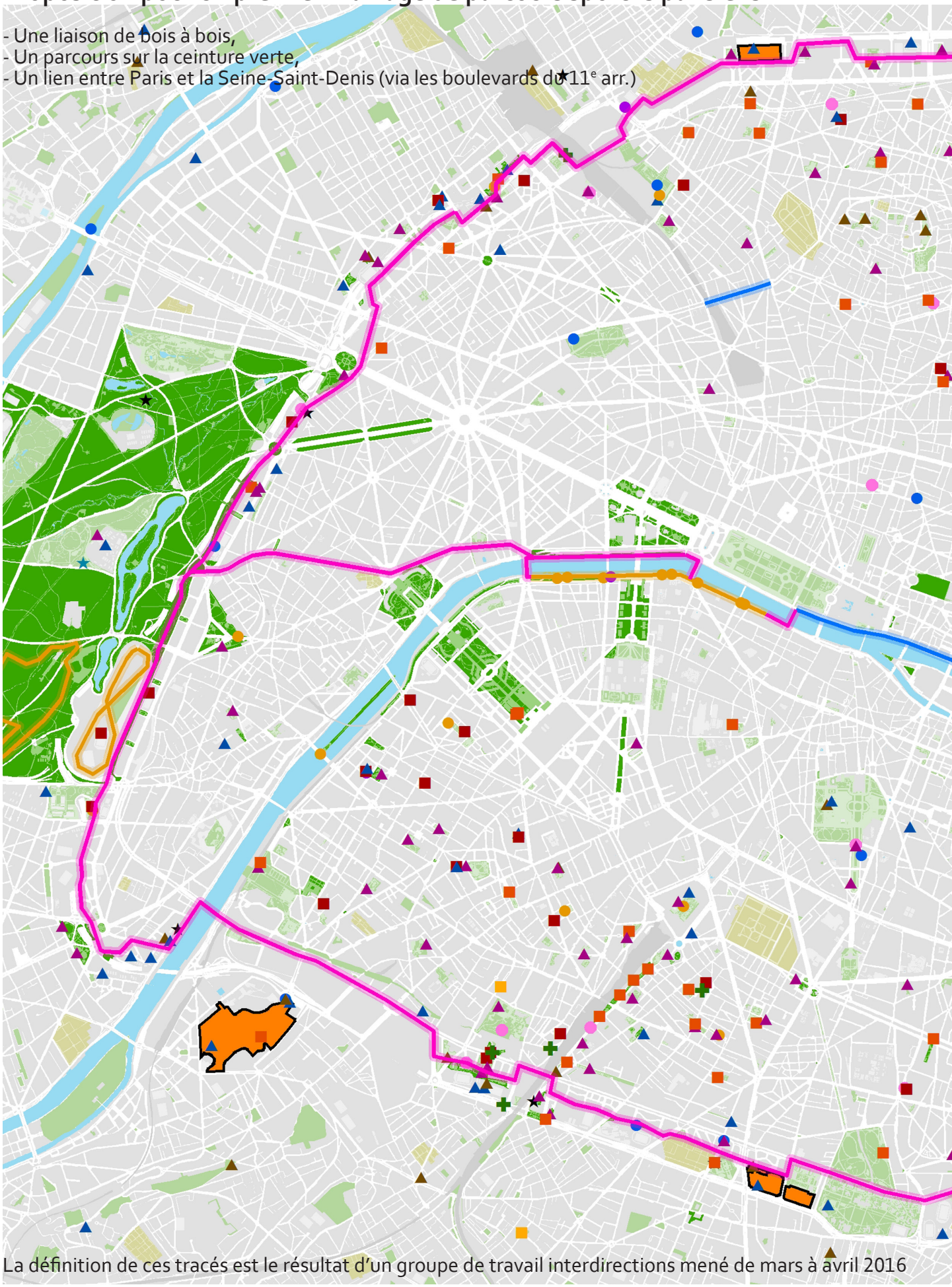

La définition de ces tracés est le résultat d'un groupe de travail interdirections mené de mars à avril 2016

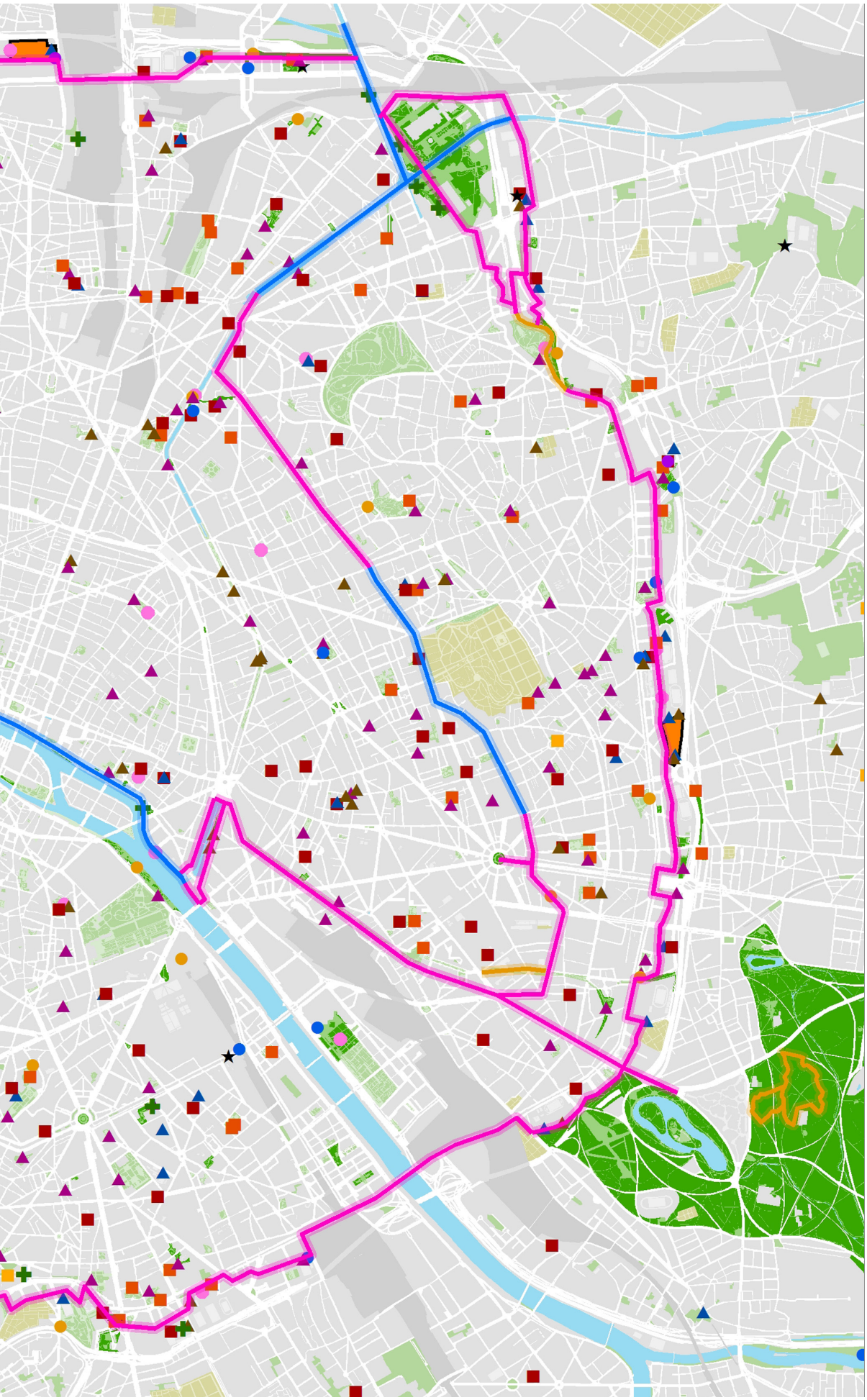

SCHÉMA DE PRINCIPE DES PARCOURS SPORTIFS À PARIS

Definition des 3 premiers tracés :
- parcours de bois à bois
- la ceinture verte (tronçon nord-est)
- une liaison Paris/Seine-Saint-Denis

Parcours Sportifs

- Parcours sportifs existants
- Parcours sportifs en cours ou à l'étude
- Parcours sportifs à étudier
- Appel A Projet 2016
- Terrain d'éducation physique
- Paris stadium
- Aire de jeux à caractère sportif
- Aire de roller
- Aire de Fitness
- Mur d'escalade extérieur
- Tennis de Table
- Terrains de boules
- Terrains de tennis
- Piscine extérieure, Baignade
- Autre équipement sportif
- Sites retenus au budget participatif 2014
- Projets d'ouverture des parcs sportifs
- Espaces verts ouverts 24/24h
- Terrains de sport de plein air
- Cimetière
- Espace vert public
- Espace Vert des grandes institutions

0 500 1 000 m

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Etude pour le développement de parcours sportifs et d'équipements en accès libre dans l'espace public parisien

Dans le cadre de son programme de travail partenarial et dans la continuité des études menées sur les jeunes, les mobilités, l'évolution des pratiques et des usages et les nouvelles approches de l'espace public, l'Apur a mené une réflexion prospective sur les pratiques sportives sur l'espace public parisien.
Le développement des pratiques dites « libres » (hors club) et la fréquentation croissante de l'espace public par les sportifs posent la question des conditions de cette pratique, pour rendre le sport plus présent, plus accessible, et en faire un vecteur d'échange pour tous.

Pour répondre à ces enjeux, deux axes de travail ont été développés :

- La création d'un maillage de parcours sportifs permettant de relier les équipements et les grands espaces verts entre eux ;
- Le renforcement de l'offre sportive par la mise à disposition d'un équipement sportif en accès libre à moins de 5 minutes de marche sur l'ensemble du territoire parisien.

Le maillage des parcours étudiés s'appuie sur des lieux iconiques tels que les berges de Seine et des canaux et le site de la ceinture verte de Paris. Il est complété par un maillage des rues présentant des trottoirs larges et/ou des terre-pleins centraux. Ces parcours, matérialisés par une signalétique claire (repères et informations), sont le support d'un mobilier polyvalent (agrès et mobilier urbain) et de fontaines à boire, installés dans la « bande active »pour préserver un espace public libre et multifonctionnel.
En complément de ce maillage principal, un grand nombre d'espaces peuvent être mis à profit pour réaliser des parcours de proximité. C'est le cas des places, placettes, escaliers, espaces sous ponts ou ouvrages, murs pignons, retraits d'alignements, rues en pentes et voies à circulation contrôlées (zone de rencontre et voies piétonnes).

Parallèlement, s'il est vrai que l'offre d'équipements de plein air s'enrichit, l'analyse de la desserte des équipements actuels, en journée et 24/24 h, fait ressortir certaines inégalités sur le territoire. Plusieurs pistes sont étudiées pour offrir un équipement sportif en accès libre à moins de 5 minutes de marche sur l'ensemble du territoire parisien à l'horizon 2020.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, Paris Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Eau de Paris, l'Epaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).